ville de Pantin

ANNEXE DÉLIBÉRATION : RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PANTIN 2011

OBJET : RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PANTIN 2011

RAPPORT SUR LA SITUATION

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DE LA VILLE DE PANTIN

2011

84/88, avenue du Général-Leclerc 93507 Pantin cedex (tél.) 01 49 15 40 00

SOMMAIRE

1 Introduction....2

1.1 Le cadre réglementaire du rapport de développement durable....2

1.2 Pantin et le développement durable : les étapes clés de l'intégration du développement durable dans l'action municipale....2

1.3 Le rapport de développement durable 2011....3

2 Partie 1 : bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité....4

2.1 Gestion du patrimoine....4

2.2 Fonctionnement et activités internes de la collectivité....5

3 Partie 2 : bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire....12

3.1 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère....12

3.2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources....15

3.3 Épanouissement de tous les êtres humains....19

3.4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations....30

3.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables....35

4 Les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité : les projets de directions....39

4.1 Objectifs des projets de direction....39

4.2 Constitution des projets de direction....39

4.3 L'Agenda 21 et les projets de direction....40

5 Conclusion....42

1 Introduction

1.1 Le cadre réglementaire du rapport de développement durable

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable.

Le décret d'application paru le 17 juin 2011 prévoit que le rapport décrit « sous forme de synthèses, la situation en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire (Agenda 21) ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ». Le décret précise que le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

1. lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. épanouissement de tous les êtres humains ;
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le texte réglementaire indique que le rapport de développement durable doit être présenté par le Maire préalablement au débat d'orientations budgétaires. Sa présentation doit faire l'objet d'une délibération.

1.2 Pantin et le développement durable : les étapes clés de l'intégration du développement durable dans l'action municipale

Depuis plus de 10 ans, la ville de Pantin s'attache à mettre en œuvre, dans de nombreux champs d'actions, des politiques locales qui contribuent à l'ancrage du développement durable sur son territoire. Cet engagement a pris une dimension supplémentaire en 2006, année de l'adoption de son Agenda 21 local. Mais avant, quelques dates clés permettent d'illustrer l'intégration progressive du développement durable dans la politique municipale :

1996 : Mise en place de la collecte sélective

1999 : 1ère participation de la ville à la journée « En ville sans ma voiture »

2001 : Adoption d'une charte propreté

2003 : Création d'un service environnement et développement durable composé de 6 personnes

Élaboration d'un Plan d'Education au Développement Durable à destination du public scolaire

1ère participation de la ville à la Semaine nationale du Développement Durable

Engagement pour la construction de tous les bâtiments neufs suivant la démarche HQE

Création des conseils de quartier

2004 : Adoption d'un Plan Local de Maîtrise de l'Energie

Lancement au sein de l'administration d'une campagne de communication consacrée à l'éco-citoyennété.

2005 : Signature d'une charte en faveur du fret ferroviaire initiée par le Conseil Général

Insertion de clauses environnementales dans les marchés publics

Signature de la charte Ville Handicap

2006 : Mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi avec la ville du Pré-Saint-Gervais

Dans l'objectif de donner une lisibilité aux projets déjà menées et d'amplifier cette dynamique avec l'adoption de nouvelles actions, la ville a élaboré et adopté en 2006 un Agenda 21 reconnu Agenda 21 local France sur la période 2007-2010. Cette démarche s'est voulue participative, transversale et évolutive. La mise en œuvre de l'Agenda 21 de Pantin depuis 2006 a permis d'aboutir à d'autres réalisations comme par exemple :

2007 : Livraison de la 1ère construction HQE de la ville avec l'école Joséphine Baker

Abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts

Création du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes Pantinois

2008 : Adoption du Schéma Communal d'Aménagements Cyclables

2009 : Adoption du Plan Municipal de Lutte contre le Bruit et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et adoption d'un Plan de Désherbage Alternatif Communal

2010 : Livraison de l'école Saint-Exupéry à énergie Zéro et certifiée HQE

Cependant, son apport principal repose sur la diffusion progressive d'une culture et de pratiques de développement durable tant dans le fonctionnement de l'administration que dans les orientations, programmes et plans d'actions de la ville. D'une politique plutôt sectorielle à l'origine et fortement ancrée dans le domaine environnementale, l'Agenda 21 a su évoluer au fil des années vers une intégration grandissante des problématiques sociales et économiques et dans le management de la collectivité, dont ce rapport de développement durable 2011 propose un tour d'horizon.

1.3 Le rapport de développement durable 2011

Les dispositions du décret sont applicables à compter de la préparation des budgets pour 2012. Le rapport sera mis à jour chaque année et présenté à la même époque lors du débat sur le projet de budget.

A Pantin, il apparaît que la rédaction d'un tel rapport permettra de questionner chaque année les projets de la municipalité par rapport aux finalités du développement durable. Sa rédaction, qui mobilise l'ensemble des directions de la ville, et sa mise en débat lors des choix budgétaires, favorisera ainsi la diffusion d'une culture du développement durable auprès des agents et des élus.

Ce rapport s'appuie sur l'Agenda 21 local ainsi que sur les bilans des différentes politiques publiques mises en œuvre par les directions de la ville. Il propose une présentation générale de l'activité de la ville en matière de développement durable et présente, autant que possible, des réalisations et éléments chiffrés de l'année 2011. Cependant, certains bilans n'ayant pas encore été réalisés au jour de la rédaction du rapport, des éléments pourront également porter sur l'année 2010.

Conformément au décret, le rapport présente tout d'abord un bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Puis sera proposé un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire au regard des 5 finalités du développement durable.

2 Partie 1 : bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

2.1 Gestion du patrimoine

2.1.1 Action en matière de maîtrise de l'eau et de l'énergie

2.1.1.1 Le Plan Local de Maîtrise de l'Energie

Depuis 2004, la ville s'est dotée de deux Plans Locaux de Maîtrise de l'Energie (PLME) successifs : 2004/2007 et 2008/2010. Dans la mesure où la ville va initier en 2012 son Plan Climat-Énergie Territorial, le PLME n'a pas été renouvelé. Depuis 2011, l'action de la ville repose ainsi sur les termes du dernier PLME.

L'objectif de ce plan d'actions est double : d'une part, diminuer les consommations d'eau et d'énergie de la Ville de Pantin afin de réduire les charges de fonctionnement, et d'autre part, limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités de la collectivité. Le programme d'action est constitué de 9 postes de travail :

- production de chaleur et de froid : eau chaude sanitaire, chauffage électrique et gaz, climatisation
- éclairage : intérieur et extérieur
- équipements électriques : électro-ménager et bureautique
- production d'électricité : énergie renouvelable
- eau : équipements sanitaires et arrosage des espaces verts
- parc automobile communal
- qualité environnementale des bâtiments
- gestion énergétique
- sensibilisation

En 2011, la Ville a investi pour la rénovation de ses bâtiments dans une série de travaux ayant un impact en terme d'économie d'énergie :

- Isolation et réfection de toiture :
  - Gymnase Hasenfratz : ….....237 502 €
  - Bâtiment principal écoles Édouard Vaillant et Jean Lolive : ….....116 917 €
- Remplacement de menuiseries extérieures :
  - Hôtel de Ville – 3ème étage, service communication – fenêtres : ….....69 230 €
  - École maternelle Cochennec – Totalité des fenêtres et portes : ….....72 641 €
  - IMP Louise Michel – fenêtres réfectoire : ….....43 186 €
  - Maternelle Jean Lolive – remplacement portes d'accès : ….....16 709 €
- Installations de chauffage :
  - Remplacement de régulateur et mise en place de télé-gestion

Centre de loisirs La Colombe : ….....7 636 €

Ecole maternelle Cochennec : ….....9 137 €

- Rénovation de chaufferie

Hôtel de ville – 2 chaudières à condensation : ….....96 787 €

Ecole maternelle Jean Jaurès – 1 chaudière à condensation : ….....42 885 €

Centre d'hébergement – Stade Charles Auray – 1 chaudière : ….....29 077 €

Antenne quartier jeunesse des 4 Chemins – 1 chaudière : ….....30 700 €

- Réhabilitation du groupe scolaire Joliot Curie :
  - Remplacement de l'ensemble des fenêtres de l'école élémentaire et isolation par l'extérieur de l'école élémentaire : ….....702 682€

Du point de vue de la production d'énergie renouvelable, les 1168 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le toit de l'école Saint-Exupéry ont produit en 2011environ entre 100 000 et 110 000 kWh[1] d'électricité. La production d'énergie des panneaux solaires thermiques est quant à elle estimée à 7000 kWh.

Perspectives 2012

Diagnostic parc automobile : sur son parc de véhicules, la Ville projette la réalisation en 2012 d'un diagnostic environnemental, dans l'objectif de réduire l'impact sur la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ; et organisationnel, dans l'objectif de rationaliser l'usage des véhicules et de réaliser des économies de gestion (diminution des consommations de carburant et de l'usure des véhicules, réduction des risques d'accidents et des coûts d'assurance)

Lancement du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) : pour répondre à l'obligation réglementaire défini par la loi Grenelle II, la Ville de Pantin lancera en 2012 l'élaboration de son Plan Climat, en parallèle et en cohérence avec la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble. Le PCET permettra ainsi de définir des objectifs et des actions à engager pour réduire les émissions de GES du patrimoine et des activités de l'administration.

2.2 Fonctionnement et activités internes de la collectivité

2.2.1 Le bilan social de la collectivité

Conformément à la réglementation, la collectivité élabore tous les deux ans depuis 1999 le Rapport sur l'État de la Collectivité (REC). Pour faire état du bilan social de la collectivité, le présent rapport s'appuie essentiellement sur le dernier REC de l'année 2009.

2.2.1.1 État des effectifs de la ville

Au 31/12/2009, la Ville comptait plus de 1800 agents permanents répartis entre 61% de femmes et 39% d'hommes. On constate une augmentation de 9% entre 2001 et 2009, liée notamment à une forte augmentation de l'effectif des non titulaires (+25%). La part des non titulaires est relativement plus importante qu'au niveau national (37% contre 18% en 2007). La répartition des effectifs par filière, catégorie et âge est la suivante :

1 Cette estimation s'appuie sur les relevés sur 10 mois car les panneaux solaires n'ont été mis en route qu'au mois de février.

par filière	par catégorie	par âge
technique = 32% animation = 22% administrative = 17% médico-sociale et technique = 10% culturelle = 7% sociale = 6% sportive = 5% police municipale = 2%	catégorie C = 67% (contre 73% au niveau national) catégorie B = 20% (contre 15% au niveau national) catégorie A = 13% (contre 12% au niveau national)	part des + 40 ans = 60% part des + 50 ans = 28%

2.2.1.2 Conditions d'hygiène et sécurité et prévention des risques au travail

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) s'est réuni à trois reprises en 2011 (18 mars, 1er juillet, 2 décembre).

La ville a organisé une opération de sensibilisation à la prévention des risques cardiaques et à l'utilisation des défibrillateurs les 14, 15 et 17 juin, en collaboration avec la Mutuelle Nationale Territoriale, la Croix Rouge et la BFM, à raison de 6 séances par jour. Au total, 164 agents de 25 services ont participé à cette formation aux premiers secours, dont trois élus CHS et huit ACMO. Deux services ont composé plus de la moitié des participants : le service du nettoiement (51) et le Centre Technique Municipal (44). Les agents ont été informés qu'ils pourraient compléter cette première approche par la formation PSC1[2], plus élaborée, qui dure 11 heures. Un questionnaire a été remis aux agents en fin de formation, sur 151 réponses, 90 (60%) se sont dits « totalement satisfaits », 47 (31 %) « satisfaits » mais ont trouvé le temps trop court, 14 (9%) « satisfaits » mais ont trouvé le contenu un peu restrictif. Cette action s'est déroulée dans le cadre d'un challenge entre plusieurs collectivités organisé par la MNT. Pantin a remporté ce concours et s'est vue offrir un défibrillateur qui lui sera remis prochainement.

2.2.1.3 Formation et mobilité interne

Le temps de formation moyen par agent sur l'année 2009 est de 6 jours par agent ; 46% des agents de la Ville ont bénéficié d'une formation en 2009. L'effort financier de la ville en terme de formation a augmenté entre 2005 et 2009, passant de 467 328 € à 718 839 €. La dépense moyenne par agent qui en résulte est nettement supérieure à la moyenne nationale.

Perspectives 2012 :

L'administration souhaite travailler en 2012 sur une charte de la mobilité et du reclassement professionnel.

2.2.1.4 Insertion des travailleurs handicapés

En novembre 2005, la Ville de Pantin s'est engagée, par la signature de la charte Ville-Handicap, à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap en prenant des mesures concrètes dans les domaines de l'accessibilité, de l'enfance, de l'emploi, du logement et de l'information. Dans le prolongement de cette charte, la Ville de Pantin a également signé en septembre 2008 une convention avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Par cette convention, la Ville s'est engagée à mener sur trois ans un programme spécifique de recrutement et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Ce projet, piloté par la DRH, prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures

2 PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

concrètes portant sur quatre grands axes prioritaires :

- le recrutement et la gestion prévisionnelle des situations de handicap : intégration, maintien, reclassement
- l'information, la sensibilisation et la formation des différents acteurs de la Mairie

la communication interne et externe : promotion de la démarche engagée par la Ville, animation et développement territorial

- le développement de partenariats locaux avec le secteur du travail protégé

Une campagne de sensibilisation menée en interne, la collection Ap'titude, a pour objectif d'informer les agents sur les différentes pathologies fréquemment rencontrées dans le milieu professionnel et pouvant conduire à une situation d'inaptitude. L'objectif porte sur l'élaboration de 15 brochures thématiques, à raison de 5 plaquettes par an. A ce jour, 10 plaquettes ont été réalisées dont 9 diffusées auprès de tous les agents.

Perspectives 2012 :

En 2012, la ville réalisera les 5 autres plaquettes et travaillera par ailleurs à la rédaction d'une charte du handicap.

Ainsi, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est passé de 4,1% en 2010 à 5,28% 2011. Soit un écart de 0,72% par rapport à la réglementation, fixée à 6%.

2.2.1.5 Dialogue social

Au cours de l'année 2011, le Comité Technique Paritaire s'est réuni à neuf reprises (14 janvier, 11 février, 8 avril, 10 juin, 24 juin, 9 septembre, 13 octobre, 16 novembre, 13 décembre), dont sept qui ont été consacrées à la modification du Régime Indemnitaire et au temps de travail :

- 1 commission du dialogue social (10 janvier)
- 8 réunions de négociation sur le Régime Indemnitaire (25 janvier, 1er février, 3 mars, 9 mars, 7 avril, 29 avril, 13 mai, 10 octobre)

2.2.1.6 Absentéisme

A Pantin, la durée moyenne d'absence pour maladie ordinaire est supérieure à la moyenne nationale quel que soit le statut des agents : 17 jours à Pantin contre 13 au niveau national pour les titulaires et 9 jours contre 8 pour les non titulaires.

Pour les accidents du travail, les titulaires sont absents en moyenne 2 jours dans l'année, contre 3 au niveau national. Les non titulaires sont absents 1 jour (équivalent au niveau national).

La période de 2007 à 2009 a été marquée par une stabilisation du nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire et une augmentation du nombre de jours pour longue maladie et accidents du travail.

2.2.2 Les pratiques durables des services municipaux

2.2.2.1 Sensibilisation des agents aux gestes et pratiques durables

La Ville de Pantin a initié en 2004 une campagne de communication consacrée au thème de l'écocitoyenneté. Cette campagne a dans un premier temps été déclinée à l'Hôtel de Ville et au centre administratif : « l'éco-citoyenneté au travail ». Les agents communaux ont été invités à adopter des gestes éco-responsables, comme par exemple : éteindre les appareils électriques (imprimantes, photocopieurs, ordinateurs) après utilisation, baisser le thermostat du chauffage et éteindre les lumières en quittant une pièce, etc. Des

supports de communication ont été créés à cet effet : affiches, guide de l'éco-agent et vignettes. En 2007, cette campagne s'est poursuivie avec la mise en place d'une notice d'utilisation éco-citoyenne dans tous les bâtiments communaux.

Par ailleurs, d'autres actions liées aux « éco-gestes » au travail ont été développées :

- la mise en place du tri du papier, des cartouches d'encre, des néons, des canettes et des bouteilles en plastique et des ordinateurs.
- L'utilisation de papier recyclé pour la communication interne et l'incitation à la photocopie et l'impression recto-verso.
- La création de messages « éco-citoyens » sur l'intranet pour sensibiliser régulièrement les agents aux enjeux de développement durable.

Perspectives 2012 :

L'administration travaillera à partir de septembre sur l'élaboration d'un livret d'accueil des nouveaux agents qui comprendra un volet sur le développement durable : présentation et information sur la politique menée à Pantin, écogestes au travail, etc.

2.2.2.2 Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts et des espaces publics

En 2007, la Ville a totalement supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts (herbicides, insecticides, fongicides, engrais chimiques, etc.) et depuis 2009, pour l'entretien des espaces publics (places et voirie municipale). A ce jour, aucun produit chimique n'est donc utilisé par les services de la voirie et des espaces verts.

Les jardiniers de la Ville mettent également en œuvre une gestion différenciée dans les parcs et jardins et intègrent davantage de pratiques respectueuses de l'environnement, comme par exemple :

- l'ensemencement des pieds d'arbres, des talus ou des friches en prairies urbaines
- les fauchages tardifs après la montée en graines, et les tontes différenciées
- la diversification des plantations afin de limiter la propagation de maladies et les attaques de prédateurs
- le fleurissement des petites zones résiduelles
- l'utilisation du broyat de bois d'élagage en couverture de sol contre les herbes indésirables et pour préserver l'humidité
- la végétalisation de parcelles et recoins pour développer des carrés de nature supplémentaires et favoriser la biodiversité en ville
- la lutte biologique dans les bâtiments administratifs et dans les serres municipales, via des insectes prédateurs, des pièges à glue ou à phéromones
- la récupération d'eaux de pluie, avec par exemple l'installation en 2011 d'une cuve de plusieurs milliers de m^3 au parc Stalingrad, pour l'arrosage et l'alimentation de la fontaine
- etc.

Perspectives 2012 :

L'intégration de nouvelles techniques dans l'entretien des espaces verts s'acquière sur le terrain mais nécessite également des formations techniques. Aussi, un plan de formation sera proposé aux agents des espaces verts.

La Ville s'oriente également vers l'achat de matériels plus respectueux de l'environnement avec l'acquisition de souffleuses à feuilles et de taille-haies électriques, moins polluants et moins bruyants.

2.2.2.3 Introduction de l'alimentation biologique dans les menus des cantines scolaires

Le syndicat intercommunal de restauration scolaire SIVURESC regroupe les Villes de Pantin et du Blanc-Mesnil. Depuis trois ans, il travaille sur l'intégration dans les repas des cantines scolaires de produits issus de l'agriculture biologique. Les élus du conseil syndical, qui représentent les deux villes, ont voté l'objectif de 20% de produits biologiques dans les menus pour la fin de l'année 2012.

En 2011, La moyenne s'est établit aux alentours de 15%, avec une forte progression durant le dernier trimestre : de 12% en septembre, la part des produits biologiques a atteint les 18% en décembre.

Au moins un aliment « bio » est intégré chaque semaine dans le repas ; un repas entièrement « bio » est proposé toutes les trois semaines des semaines « bio » sont organisées avec au moins un aliment « bio » par jour.

Le SIVURESC est actuellement approvisionné par le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France.

2.2.2.4 Rationalisation du parc de copieurs et d'imprimantes

L'objectif est de supprimer autant que possible les imprimantes individuelles pour les remplacer par des imprimantes/copieurs centralisés. Ce projet, en cours de réalisation, permettra à terme un gain important au niveau des consommables informatiques (cartouches d'encre et papier).

2.2.2.5 Numérisation et dématérialisation des procédures

La ville a engagé en 2011 un travail de numérisation et dématérialisation en interne et en externe visant l'ensemble des procédures administratives, de la demande à la réponse. Ce projet en cours de réalisation devrait générer des économies importantes en matière de consommables.

2.2.2.6 Communication

Depuis plusieurs années, la Ville cherche à développer une communication éco-responsable. Ainsi, l'impression du journal municipal Canal se fait sur du papier PEFC et recyclé, dans une imprimerie labellisée Imprim'Vert. Une partie des supports de communication externalisés sont également imprimés sur des papiers recyclés et/ou FSC/PEFC.

2.2.2.7 Commande publique responsable

2.2.2.7.1 Les clauses environnementales

La Ville de Pantin a initié une démarche pilote d'achats éco-responsables en 2003. Cette démarche a été officialisée par le biais d'une délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2006. Réservé à quelques marchés initialement, cette démarche s'est progressivement élargie à de nombreux marchés publics. Les critères intégrés dans les documents de consultation sont les suivants :

- qualité écologique des produits, en faisant référence, lorsqu'ils existent, aux écolabels officiels et reconnus par les pouvoirs publics (écolabel européen, NF environnement, FSC, PEFC, etc.).
- Démarche des candidats en faveur du développement durable, en faisant référence aux démarches

certifiées telles que Iso 14001, EMAS ou encore Imprim'Vert.

L'analyse environnementale des offres des candidats est intégrée dans l'analyse globale ; le critère de choix des offres dédié à la démarche de développement durable varie entre 10 à 20 %.

En 2011, neuf marchés ont intégrés des clauses environnementales :

- éclairage public
- fourniture d'enveloppes
- fourniture de jeu et jouets pour la petite enfance
- location de cars et minibus
- fourniture de matériel informatique
- fourniture de mobilier
- prestation traiteur
- fourniture de photocopieurs
- prestation nettoyage des vitres et bâtiments communaux

De nombreux marchés ont déjà intégré des clauses environnementales dans les documents de consultation. Aujourd'hui par exemple, 20 % des fournitures administratives sont éco-responsables et 65 % du papier utilisé par les services administratifs est recyclé.

2.2.2.7.2 Les clauses d'insertion

Par l'intermédiaire de l'association PLIE Mode d'Emploi, qui rassemble les Villes de Pantin, les Lilas et le Pré-Saint-Gervais, des clauses d'insertion sont intégrées dans certains marchés publics, principalement les marchés de travaux. Les principaux objectifs de ces clauses d'insertion sont de :

- permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience professionnelle
- former les personnes bénéficiant d'un poste dans le cadre d'une clause d'insertion (contrat de professionnalisation, Evaluation en Milieu de Travail)
- sensibiliser les entreprises à l'importance de recruter des personnes en démarche de recherche active d'emploi

Les publics cibles sont :

- les demandeurs d'Emploi Longue Durée (DELD)
- les jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- les allocataires des minimas sociaux (RSA – ASS – Api)
- les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus
- les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- les personnes accompagnées par une Structure d'Insertion par l'Activité Économique

Dans ce cadre, le PLIE a pour missions :

- l'assistance auprès des entreprises pour la réalisation de leur clause d'insertion

- le suivi de la réalisation de la clause insertion de l'entreprise ; le suivi des parcours d'insertion, des publics ; le suivi des engagements des entreprises et comptabilisation des heures

3 Partie 2 : bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

3.1 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

3.1.1 Les déplacements

Favorable aux modes de transports collectifs, la Ville de Pantin encourage en parallèle la mise en place de moyens de déplacements dits « alternatifs ». A visée environnementale et économique, ceux-ci proposent, à un coût maîtrisé pour les utilisateurs, une alternative à l'utilisation de véhicules individuels classiques.

3.1.1.1 Offre de transports en communs

Pantin dispose d'une offre particulièrement performante en terme de transports en commun. Ville dite de « première couronne », elle bénéficie de tous les réseaux de transports d'île-de-France (bus, métro, RER) permettant des déplacements faciles de Pantin à Paris ou au cœur de la banlieue. Aujourd'hui Pantin compte 13 lignes de bus en journée et 5 la nuit, 5 stations de métro réparties sur 2 lignes et une station du RER E avec un train toutes les 7 mn aux heures de pointe.

Perspectives 2012 :

Tramway : la ligne 3 fera son apparition à Pantin avec trois arrêts sur le territoire. A l'horizon 2015, l'un des axes traversant le plus fréquentés, la RN3, va subir une requalification en profondeur avec l'arrivée d'un bus à très haut niveau de service en site propre.

3.1.1.2 Pratique du vélo

En novembre 2008, Pantin a adopté son Schéma Communal des Aménagements Cyclables (SCAC) avec pour objectifs de développer, mailler et hiérarchiser le réseau cyclable pantinois. Aujourd'hui, ce réseau représente près de 8 km d'itinéraires avec pour objectif d'atteindre en 2017 un réseau de 20 km d'aménagements cyclables répartis dans toute la ville. Une cinquantaine de places de stationnement pour deux roues existent par ailleurs sur tout le territoire avec, chaque année, la création de nouveaux emplacements. La ville de Pantin s'est également mobilisée pour obtenir l'installation du Vélib' à Pantin. Au printemps 2009, 15 stations Vélib' ont été créées à Pantin.

Lancée en 2009, l'opération « la rue est à nous » s'étend en 2011, en proposant de laisser la rue Diderot aux seuls piétons et utilisateurs de deux roues (vélos, trottinettes, rollers etc.), tous les dimanches de 11h à 18h, du 26 juin au 25 septembre.

3.1.1.3 Organisation du stationnement

L'organisation du stationnement fait partie des orientations des Plans de Déplacements Urbains (PDU), rendus obligatoires par la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) votée en 1996. En cohérence avec le PDU Ile-de-France, la Ville de Pantin s'applique à mettre en place une nouvelle organisation du stationnement dans l'objectif de :

- favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs
- diminuer le trafic automobile (et donc les nuisances comme le bruit et la pollution)
- redistribuer l'espace public en faveur des modes actifs : la marche à pied et le vélo
- favoriser la circulation des transports publics

Aujourd'hui à Pantin, il y a 4 500 places gratuites et 2 400 places payantes.

3.1.1.4 Réalisation de Zones 30

La zone 30 est un outil pour pacifier et organiser la circulation automobile. Elle permet un meilleur partage de la voirie entre les différents modes de déplacements et notamment pour les modes doux. En 2007, une première zone 30 a été réalisée dans le quartier des Quatre Chemins. En 2011, la première phase de réalisation de la zone 30 du Petit Pantin a été finalisée avec le réaménagement de la rue Benjamin Delessert.

3.1.1.5 Autolib' et l'autopartage

La Ville de Pantin s'est engagée aux côtés de la Ville de Paris et d'autres collectivités franciliennes dans l'installation de stations Autolib', service de véhicules en libre-service. Chaque station sera composée de six places de stationnement sur la voirie et de trois voitures permettant ainsi la rotation des véhicules.

Autre système de libre-service, l'autopartage est un service de voitures que plusieurs personnes peuvent utiliser successivement. Il permet des usages occasionnels et de courte durée d'un véhicule individuel. Seuls la réservation du véhicule et le rendu sur son point d'emprunt sont obligatoires. Ce service de mobilité innovant vise à se substituer à la possession d'une voiture et à en rationaliser l'usage. Complémentaire des modes de déplacements doux ou collectifs, l'autopartage est un service économique et pratique pour les utilisateurs. Par rapport au service Autolib', le coût du service présente l'avantage d'être au plus proche du réel. La facturation se fait en fonction du temps et de la distance parcourue.

Perspectives 2012 :

Autopartage : fin 2011, une consultation publique a été organisée auprès des riverains du canal de l'Ourcq. En fonction des résultats, un test pourra être lancé en 2012 et le service étendu à la ville entière si le test s'avère positif.

3.1.2 L'éfficacité énergétique et énergie renouvelable

En dehors des actions menées sur son patrimoine et ses activités, la Ville cherche à encourager l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable auprès des habitants. Pantin apporte un soutien financier aux pantinois qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie. Depuis 2009, elle a mis en place la subvention « éco-citoyenne », accordée aux particuliers pantinois, propriétaires privés occupants ou bailleurs, de maisons individuelles ou d'appartements. Cette subvention est attribuée pour les travaux suivants :

- isolation des parois opaques et vitrées
- installation de panneaux solaires thermiques
- installation de panneaux solaires photovoltaïques
- installation de chauffage au bois
- mise en place de récupérateurs d'eau de pluie (citernes) enterrés
- installation d'appareils de régulation et de programmation de chauffage

Encore méconnue malgré plusieurs articles dans le journal municipal et une information donnée lors de diverses manifestations, la subvention a de nouveau fait l'objet d'une campagne de communication en 2011 (affichage). En 2011, sept subventions ont été attribuées pour un montant total de 685 € ; en 2010, huit subventions ont été attribuées pour un montant total de 1585 €.

Perspectives 2012 :

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) : conformément à son obligation définie par la loi Grenelle II, Pantin lancera en 2012 l'élaboration de son PCET. Ce programme d'actions permettra une mise en cohérence des actions de la commune en matière de lutte contre les changements climatiques au cœur d'une politique publique formalisée.

L'ensemble des actions existantes seront intégrées au sein d'un programme stratégique assorti d'objectifs chiffrés d'économie d'énergie, de réduction des émissions de GES ou encore de production d'énergie renouvelable.

Membre de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, la Ville prévoit pour plus de cohérence l'élaboration de son PCET en parallèle et selon la même méthodologie que celui de l'intercommunalité.

3.1.3 La lutte contre les changements climatiques au sein des grands projets d'aménagement

3.1.3.1 L'écoquartier de Pantin : présentation générale du projet et état d'avancement

Sur 35 ha au nord de la gare de Pantin, la Ville aménagera un quartier à « haute qualité de ville » qui rendra très concrets les enjeux du développement durable sur le territoire. Les objectifs sont multiples : construction de logements, diversification de l'offre commerciale, implantation d'éco-entreprises, éco-mobilité, gestion des risques, création d'espaces verts, développement de la biodiversité, performances énergétiques ambitieuses, gestion écologique de l'eau pluviale et participation citoyenne sous forme d'ateliers urbains. Le projet a été lauréat du 1er appel à projet « Nouveaux Quartiers Urbains » de la Région Ile-de-France, et fait partie des 15 sites écoquartier pilotes du plan national de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Le projet se situe actuellement dans la phase pré-opérationnelle avec le lancement d'un concours d'urbanisme qui a permis de sélectionner trois équipes pluri-disciplinaires pour la conception d'un plan guide. L'équipe de concepteurs lauréate sera sélectionnée lors d'un jury de concours organisé fin mars 2012. Elle se verra ensuite attribuée un marché de Maîtrise d'Oeuvre de 10 ans.

L'année 2011 a permis d'aboutir à la réalisation des diagnostics environnementaux du site (eau, bruit, déchets, pollution de l'air, énergie, biodiversité) et d'un tableau de bord (objectifs, préconisations, indicateurs de suivi) préalablement à la conception du projet urbain.

Une démarche de concertation a été menée tout au long de l'année avec l'organisation d'ateliers et de visites pour les habitants, des associations, des jeunes, des entreprises et des commerçants. Des experts travaillant sur l'écoquartier ont été mobilisés dans le cadre de formations d'habitants volontaires sur les thématiques environnementales.

Perspectives 2012 :

Les cycles de formation et les ateliers se poursuivront en 2012 et devront aboutir à l'émergence d'un groupe de réflexion constitué d'habitants mobilisés autour du projet. Des échanges seront menés avec les entreprises pantinoises sur la programmation économique du quartier et ses ambitions.

3.1.3.2 L'enjeu climatique dans l'écoquartier

En terme de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'atmosphère, les objectifs du futur quartier urbain portent :

- sur l'énergie :
    - sobriété énergétique à l'échelle du quartier : conception bioclimatique, ventilation et régulation thermique naturelles des espaces publics, organisation générale du quartier, prévention de l'apparition de l'îlot de chaleur urbain, etc.
    - sobriété énergétique à l'échelle des bâtiments : architecture bioclimatique, bâtiments à énergie

passive pour au moins 10% des logements, etc.

- efficacité énergétique en terme d'approvisionnement : réseau de chaleur ou solution énergétique à l'échelle de l'îlot (non arbitré à ce jour)
- énergies renouvelables : objectif énergie positive

- sur les transports :
  - intermodalité
  - dispositifs alternatifs à la voiture
  - plateforme logistique

Les 1ères études de programmation en matière de stationnement ont été menées, afin de diminuer la part modale de la voiture pour les bureaux et les logements, compte tenu de la proximité du projet avec des pôles de transports en commun. Des réflexions sont en cours sur le stationnement mutualisé avec la définition de normes plancher et plafond.

3.1.4 La lutte contre les changements climatiques dans les documents d'urbanisme

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet d'agir sur la limitation des émissions de GES en favorisant l'utilisation des transports collectifs et en incitant à l'usage des déplacements doux :

- L'article 12 du PLU relatif au stationnement autorise la division par deux des normes de stationnement dans un rayon de 300 mètres autour des stations de RER et de métro pour toutes les activités. Depuis le 25/11/2010, les normes de stationnement pour les logements collectifs sont passées de 0,8 place par logement collectif à 0,6.
- L'article 12 impose également l'aménagement d'un local à vélos pour tout nouveau projet de construction.

Par ailleurs, par l'instruction des permis de construire, la Ville de Pantin veille au respect des normes de performances énergétiques et environnementales renforcées et notamment la RT 2012 pour les nouvelles constructions. Des rencontres régulières avec les maîtres d'ouvrage sont également menées en amont des dépôts des autorisations d'urbanisme et permettent ainsi à la commune de préciser ses objectifs et ses attentes, notamment en matière de performance énergétique des bâtiments.

Perspectives 2012 :

Dans le cadre des prochaines modifications, le PLU intègrera les dispositions de la loi Grenelle II, en particulier l'amélioration énergétique des bâtiments existants, l'isolation par l'extérieur et l'installation des énergies renouvelables. Il intègrera également les objectifs du futur Plan Climat-Energie Territorial dont l'élaboration débutera en 2012.

3.2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

3.2.1 Connaissance de la biodiversité sur le territoire

3.2.1.1 Élaboration du Schéma Global des Espaces Verts

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, la Ville a lancé en 2004 une étude relative à la définition d'une politique d'aménagement des parcs, jardins et espaces publics de proximité. Ce schéma global des Espaces Verts s'articule autour de deux phases :

- une étape de diagnostic qui avait notamment pour objectif de mesurer les potentialités écologiques des espaces recensés, et plus particulièrement les aptitudes du milieu pour préserver et enrichir la diversité des écosystèmes, valoriser ou créer des corridors biologiques cohérents ;

- une étape de recommandations formalisée autour d'un schéma global d'orientation pour un aménagement des espaces verts plus cohérent, prenant en compte d'une part une organisation en réseau (trame verte et bleue) et d'autre part, des mesures de gestion favorisant la confortation et le développement de noyaux de biodiversité.

Dans ce cadre, des recensements de terrain ont été réalisés pour mesurer la valeur écologique des espaces recensés à partir des données suivantes : la flore, l'avifaune, les mammifères et succinctement les lépidoptères. L'étude de 2004 a ainsi constitué la première étude écologique du genre réalisée sur le territoire pantinois.

3.2.1.2 Signature par la Ville de la charte de la biodiversité de la Région

Soucieuse de mieux prendre en compte la biodiversité dans ses projets, la Ville signe la charte régionale de la Biodiversité en 2004.

Par ailleurs, elle choisit également d'adhérer aux principes de la charte de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine en 2010.

3.2.1.3 Diagnostic écologique réalisé dans le cadre du projet d'écoquartier de la Gare

En 2010 et 2011, une étude de diagnostic de la biodiversité du site de l'écoquartier a permis de définir la valeur écologique du périmètre et de formaliser des propositions de conservation et de développement de la biodiversité de ce futur quartier (voir § 3.1.4.3), venant ainsi compléter plus finement la connaissance du patrimoine écologique de la ville et également son potentiel.

3.2.2 Sensibilisation des habitants à la biodiversité

3.2.2.1 Partenariat avec la LPO

Chaque année, la ville sensibilise le grand public aux questions de biodiversité urbaine, notamment par la présence de partenaires tels que la Ligue de Protection des Oiseaux. Un partenariat est par ailleurs formalisé chaque année avec le LPO pour le développement sur le territoire de « Refuges LPO » à travers les parcours pédagogiques réalisés en milieu scolaire. Ainsi depuis 2010, deux établissements scolaires par an deviennent des Refuges Nature LPO.

3.2.2.2 Valorisation de la biodiversité urbaine et de la nature ordinaire

Suite à l'arrêt, en 2007, de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'intégration de mesures de gestion différenciée dans l'entretien des espaces verts, la Ville choisit de sensibiliser le grand public à la présence de la nature ordinaire qui fait son retour sur le territoire communal. Un concours photo dédié aux « herbes folles de Pantin » et un jeu-débat sur l'importance de la biodiversité en ville ont eu lieu en 2010.

En 2011, la Ville de Pantin a participé au dispositif « Laissons Pousser », initié par l'association du même nom en partenariat avec l'observatoire régional Natureparif. Cette opération invite les habitants à planter des fleurs sauvages en bas de chez eux ou sur l'espace public. 2000 sachets de graines (mélange fleuri présentant un intérêt écologique, notamment mellifère) ont été mis à disposition des habitants lors de l'édition 2011 de la Semaine du Développement Durable.

Perspectives 2012 :

La Ville prévoit le lancement d'une campagne de communication in situ pour sensibiliser les usagers aux mesures de gestion différenciée opérées sur le territoire et à l'intérêt de la biodiversité urbaine.

Dans son projet d'aménagement de l'écoquartier de la Gare, la Ville évaluera le travail fourni par les trois équipes concurrentes sous l'angle environnemental et notamment la prise en compte de la biodiversité dans les grands principes d'aménagement (respect des recommandations édictées dans le cahier des charges).

3.2.3 Lutte contre les pollutions des sols

Fortement touchée par la pollution de ses sols, principalement en raison de la présence de remblais anthropiques pollués datant de l'ère industrielle, le Ville de Pantin réalise systématiquement des études de sols dans le cadre des différents projets d'aménagement qu'elle pilote.

Par ailleurs, la Ville cherche continuellement à anticiper la question de la dépollution des sites pollués, en adaptant quand c'est possible, le plan masse des projets d'aménagement afin de limiter les excavations et maîtriser ainsi les coûts et la production de déchets.

Pour le projet d'écoquartier et le lancement du concours d'urbanisme en 2011, les candidats se sont vus remettre (dans le cadre du volet environnemental du projet par le biais de l'AEU) une synthèse des études de pollution de sol réalisées sur le site à ce jour et une représentation graphique des aléas pollution définis sur le site, dans le but de les conduire à une conception du projet urbain prenant en compte ces contraintes.

Aujourd'hui, bien que la majeure partie des terres polluées fassent l'objet d'une excavation et d'un acheminement en filière d'élimination adaptée, la Ville cherche à développer quand c'est possible des techniques de dépollution alternatives *in situ* afin de limiter la production de déchets et encourager le réemploi de terres assainies.

3.2.4 Gestion des risques sur le territoire

3.2.4.1 Connaissance du risque sur le territoire

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques, réalisé par les services de la préfecture, les zones à risques ont été identifiées et cartographiées. Le territoire de Pantin est concerné à 100% par la dissolution de gypse et est en aléa de retrait et gonflement des sols argileux. Par ailleurs, 10% du territoire se situe en zone de carrière (souterraine et à ciel ouvert) sujette aux effondrements, aux tassements ou encore aux affaissements de terrain.

Perspectives 2012 :

Le nouveau Plan de Prévention des Risques Naturels sera élaboré par l'État à partir de 2012 en concertation avec la commune.

3.2.4.2 Politique locale de gestion des risques majeurs

Cette politique s'articule autour des points suivants :

- information à la population
- évaluation et hiérarchisation des risques
- prévention des risques via des études préventives
- prise en compte des risques dans les projets d'aménagement à l'amont
- amélioration de la connaissance de l'aléa

- surveillance des sites à risque de mouvements de terrain
- mitigation
- suivi des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), avec traitement des plaintes des riverains et demande de contrôle auprès de la Préfecture
- gestion de crise via le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- développement de partenariat avec les services experts (Inspection Générale des Carrières, BRGM, IFSTTAR)
- veille juridique
- processus d'amélioration continue via les retours d'expérience et la mémoire du risque

3.2.5 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources dans les grands projets d'aménagement

3.2.5.1 L'écoquartier de Pantin

Les objectifs de l'écoquartier en matière de biodiversité et de protection des ressources se veulent très ambitieux. Ils reposent sur :

- la création d'une trame verte et bleue interne au site, en lien avec le schéma de gestion des eaux pluviales
- la participation à une trame interrégionale au niveau des zones humides
- la mise en réseau de la trame verte et bleue dans le cadre de continuités biologiques extérieures au site
- la valorisation de la nature ordinaire au sein du site
- la gestion respectueuse des espaces publics et des espaces verts
- la gestion alternative des eaux pluviales et le maintien de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (objectif « zéro rejet dans les réseaux d'assainissement »)
- l'intégration du stockage temporaire des eaux pluviales dans la conception urbaine et paysagère (création de mares présentant un intérêt écologique, noues plantées, places inondables, etc.)
- les économies d'eau et la contribution à la protection de la ressource en eau

3.2.6 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et ressources dans les documents d'urbanisme

Malgré un territoire presque totalement urbanisé, et donc peu concerné par les milieux naturels, le PLU intègre des objectifs allant dans le sens de la préservation de la biodiversité et des milieux, du maintien des espaces non urbanisés et du renouvellement de la ville « sur la ville ». Les objectifs sont :

- De favoriser la densification des zones déjà urbanisées pour une utilisation économe de l'espace et la préservation des zones résidentielles. La zone UA du PLU correspond majoritairement au centre ville. Son objectif est de renforcer la centralité et la densité, permettant ainsi la reconstruction de la ville sur la ville.
- De favoriser la densité en périphérie des îlots et limiter la constructibilité en cœur d'îlot afin de les préserver et d'aérer le tissu urbain. L'article 9 du PLU réglemente l'emprise au sol des constructions. Une zone de constructibilité privilégiée parallèle aux voies, dite la bande E, est définie. L'emprise bâtie possible y est maximale (100%). Au delà de cette bande, l'emprise est très fortement limitée afin de

préserver les cœurs d'îlots en vue de leur végétalisation.

- D'encourager la réalisation d'espaces verts privés pour restreindre l'imperméabilisation des sols et faciliter l'évacuation des eaux pluviales en pleine terre, et d'encourager le maintien des plantations existantes. L'article 13 du PLU impose pour chaque zone un ratio minimal d'espaces libres, d'espaces de pleine terre et de plantations d'arbres à respecter pour tout projet. Les permis de construire déposés en 2011 totalisent une surface libre de toute construction d'environ 14 274 m² dont 8 940 m² d'espaces en pleine terre, soit 63% des espaces libres de toute construction.

- De sauvegarder et valoriser les espaces naturels ou boisés remarquables considérés comme faisant partie du "maillage vert" de la commune. La zone N du PLU correspond aux espaces naturels ou boisés remarquables, son objectif est de protéger et requalifier ces espaces.

Perspectives 2012 :

Dans le cadre des prochaines modifications, le PLU intègrera les dispositions de la loi Grenelle II. Les questions de biodiversité, de trame verte et bleue, ou encore de gestion alternative des eaux pluviales seront développées.

3.3 Épanouissement de tous les êtres humains

3.3.1 La satisfaction des besoins essentiels pour tous

3.3.1.1 L'accès au logement

En 2010, Pantin comptait 8 482 logements locatifs sociaux, soit 35% des résidences principales sur la commune, ce qui est au delà de l'obligation légale des 20% imposés aux villes par la loi SRU.

L'office HLM Pantin Habitat est le principal bailleur ; il gère plus de 5 000 logements. Neuf autres bailleurs sont également présents sur le territoire pantinois.

Entre 2006 et 2010, le nombre d'attributions de logements sociaux sur la Ville de Pantin s'est établi autour de 250 logements par an. Cela signifie que seulement 3% du parc de logement social se libère chaque année. Les délais d'attente des demandeurs ont tendance à s'allonger.

Durant la même période, la demande en logement social à Pantin a largement augmenté, pour atteindre près de 4200 dossiers de candidature actuellement en attente. En 2011, il y a eu 1323 nouveaux demandeurs.

3.3.1.2 L'accès à l'emploi local

Pantin a fait de l'emploi l'un de ses axes politiques majeurs qu'elle veut rendre accessible au plus grand nombre.

Rassemblant en un même lieu la Mission locale de la Lyr, le PLIE mode d'emploi (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la mission RSA (Revenu de Solidarité Active), la Maison de l'emploi a été créée à Pantin fin 2009. Outre l'accompagnement et l'orientation des publics en recherche d'activité ou de formation, elle soutient les porteurs de projets et les créateurs d'entreprise.

Pour les demandeurs d'emploi et les entreprises locales, la Maison de l'emploi est également un véritable partenaire dans les phases de recrutement comme de mise en place de formations adaptées. Toute l'année elle organise des informations métiers et des forums sur les professions et filières d'activités qui recrutent. En 2010/2011, trois forums thématiques ont eu lieu (filière environnement, services à la personne, création et développement d'activité). Elle lutte enfin contre la précarité professionnelle de certains pantinois en initiant des chantiers d'insertion.

3.3.1.3 Accès au droit et aide aux victimes

L'accès au droit gratuit et ouvert à tous est une dimension essentielle de la politique de solidarité menée à Pantin. Ainsi la Maison de la justice et du droit, financée par la Ville et le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, accompagne les pantinois dans nombre de démarches juridiques liées notamment au droit de la famille,

des personnes et du logement. Plus de 100 personnes par semaine sont accueillies pour avoir des informations, des conseils et des orientations d'avocats, de juristes, d'un médiateur familial ou d'un intervenant du Pactarim. Le nombre de personnes accueillies est passé de 4783 en 2010 à 5507 en 2011.

3.3.1.4 Offre de soins et actions de prévention santé

Par l'intermédiaire de ses trois Centres Municipaux de Santé, la Ville de Pantin propose à ses habitants un accès de proximité aux soins dans 11 spécialités : médecine générale, ORL, pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie, dermatologie, rhumatologie, infirmerie, kinésithérapie, radiologie, dentaire. Le dernier bilan réalisé en 2010 sur l'année 2009 fait état de 115 021 actes médicaux pour près de 25 000 patients en médecine et 4300 patients en dentaire.

La ville mène également une politique de prévention santé dont les objectifs principaux sont :

- la sensibilisation aux comportements favorables à la santé
- l'accès aux dépistages
- les campagnes de vaccination

Bilan année 2011

Type de public	Campagne de prévention	Nb de personnes touchées
Enfants de 3 à 5 ans	Bucco-dentaire – nutrition - hygiène corporelle	774
Enfants de 6 à 11 ans	Bucco-dentaire – nutrition - hygiène corporelle - sommeil	1910
Jeunes de 12 à 25 ans	SIDA – IST – alcool - relations garçons filles - risques auditifs - risques scolaires - contraception	715
Parents	Bucco-dentaire – sommeil - nutrition	618
Adultes	Nutrition - maladies cardio-vasculaires - santé mentale – SIDA – contraception - sommeil	758
Enfants	Dépistage des caries	2676
Tout public	Séances de vaccination, 3 après-midi par mois	434 injections réalisées

Perspectives 2012 :

Au-delà de la poursuite de ses activités, la Ville œuvrera en 2012 à l'élaboration de son Projet Local de Santé et signera un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

3.3.1.5 L'accueil des enfants en bas âge et de leurs familles

La Ville propose aux familles pantinoises différents modes d'accueil, individuels ou collectifs, pour les 0-3 ans. Aux côtés des neuf établissements d'accueil collectif municipaux, des professionnels travaillent à domicile et

sont employés par des particuliers : assistants maternels agréés (accueil au domicile de l'assistant maternel) et auxiliaires parentales (garde au domicile des parents). La Ville dispose également de quatre centres de PMI, dont deux municipaux, ainsi que du relais petite enfance, lieu unique d'inscription et du Café des Parents. L'ensemble de ces établissements et services est destiné à promouvoir l'accueil et l'accompagnement de qualité des familles dans leur diversité.

3.3.1.6 Offre en espaces verts et appropriation de l'espace public

3.3.1.6.1 Le développement et la rénovation des espaces verts

Entre 2001 et 2010, la surface d'espaces verts a augmenté de 8,5% à Pantin. Avec les squares, jardins, parcs, les espaces verts occupent une surface d'environ 23 ha et près de 4 000 arbres jalonnent les rues de la ville. La Ville cherche à accroître continuellement ses espaces verts. Les trois principaux parcs de la ville sont en cours de requalification et d'agrandissement pour certains. Dans le quartier des Courtillières, le grand espace arboré niché au cœur du Serpentin sera totalement repensé en 2013, tandis que dans le quartier des Quatre-Chemins, il est prévu de consulter les habitants sur l'extension du parc Diderot courant 2012. Fin 2013, le centre de Pantin verra aussi le square Stalingrad totalement réaménagé et étendu. Embelli, cet espace intègrera de nouvelles plantations, un jardin pédagogique et un bassin enterré de récupération d'eau de pluie. Agrandi de plus d'un tiers, les 6000 m^2 du square vont offrir à la Ville un nouvel espace de respiration en bordure de la RN3.

Par ailleurs, chaque année les jardiniers municipaux installent plus de 80 000 plantes dans les massifs des rues et parcs pour embellir le cadre de vie. La commune a été récompensée par 2 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris. La Ville cherche néanmoins à faire évoluer ses pratiques, qu'elles souhaitent plus écologiques, notamment avec la plantation de vivaces toujours plus nombreuses dans les massifs.

3.3.1.6.2 Le développement des jardins partagés

Le jardin partagé ou collectif a pour vocation de créer des liens sociaux intergénérationnels et interculturels. Essentiellement à caractère biologique, il est un moyen de préserver la biodiversité en milieu urbain et d'augmenter la présence végétale dans la ville en embellissant les quartiers. Lieu de tranquillité, de convivialité, de créativité et d'échanges, il est source d'une véritable qualité de vie pour les usagers et pour les riverains.

Aussi, la Ville de Pantin encourage la création de nouveaux jardins en accompagnant toutes les initiatives d'habitants qui pourraient émerger dans un espace délaissé, public, privé ou à aménager. Ainsi, depuis 2009 l'initiative sur la friche du 11 rue Berthier, dans le quartier des Quatre-Chemins, a vu le jour. C'est l'association Banane Pantin qui gère les jardins partagés de cette friche.

Perspectives 2012 :

Devant le succès de l'opération, la Ville souhaite étendre ce projet à de nouveaux sites. Ainsi en 2012, trois jardins partagés pourraient démarrer.

3.3.2 La rénovation de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat insalubre

3.3.2.1 Les OPAH et le FIQ

Les opérations de rénovation de l'habitat permettent la préservation du patrimoine bâti et l'amélioration des conditions de vie dans les logements existants.

Face aux dégradations du bâti et des logements, des travaux de rénovation plus ou moins importants doivent être engagés par les copropriétaires. Pour ce faire, la Ville de Pantin s'est engagée à les accompagner dans ces démarches de travaux, à travers deux principaux dispositifs : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et le Fond Inter-Quartiers.

Deux périmètres d'OPAH ont été mis en place : l'un sur le quartier des Quatre-Chemins et l'autre sur le Secteur Centre-Sud. Au total, environ 7 580 logements sont concernés. Les OPAH de Pantin ont été mises en place pour une durée de 5 ans, de 2007 à 2012 (projet de prolongation jusqu'à mi 2013...). La Ville et le Département de Seine-Saint-Denis ont souhaité mettre en place un dispositif de financement complémentaire

aux OPAH : le FIQ. Il s'agit d'un fond de subvention, destiné à accompagner les travaux d'amélioration de l'habitat ancien et de lutte contre l'habitat indigne. Celui-ci permet également l'aide au redressement de la gestion des copropriétés en difficulté (financement des procédures en recouvrement d'impayés de charges, l'actualisation d'un règlement de copropriété, l'engagement de scissions de copropriété, etc.).

Sur la période 2007-2011, 796 logements ont été rénovés mobilisant un budget annuel pour la Ville de 200 000€ pour les aides à la réhabilitation et de 100 000€ pour l'ingénierie d'accompagnement. Sur cette même période, 69 logements dégradés ont été démolis ; la reconstruction portera sur 29 logements. Environ 15% des logements réhabilités en 2011 l'ont été dans un souci de d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Perspectives 2012 :

Les OPAH auront pour objectif de rénover 310 logements avant qu'elles n'arrivent à leur terme fin mai 2013. La démolition d'immeubles insalubres se poursuivra également avec 26 logements programmés pour 2012 et 17 pour 2013. Presque 50% des logements qui seront réhabilités feront l'objet de travaux d'économie d'énergie.

3.3.2.2 Le contrôle de l'insalubrité

La Ville de Pantin se caractérise par certains quartiers populaires dotés d'habitations modestes devenues insalubres. Ces logements anciens et dégradés peuvent présenter des risques pour la santé et la sécurité de leurs occupants ou du voisinage. Pour lutter contre l'exposition de la population à l'insalubrité, la Ville met à disposition des inspecteurs de salubrité qui peuvent être amenés à se rendre à domicile pour constater les désordres (moisissures, infiltrations, peintures écaillés, fissures, etc.)

Si nécessaire, un inspecteur intervient auprès du propriétaire pour qu'il réalise des travaux ou des aménagements dans le logement visité. Le plus souvent, la résolution de ces problèmes ne nécessite pas de travaux lourds. Dans certains cas, un "arrêté d'insalubrité" ou un "arrêté de péril" est pris. Le propriétaire est alors dans l'obligation de réaliser les travaux, sous peine de mesures contraignantes : suspension des loyers, travaux réalisés à ses frais mais pouvant faire l'objet d'aides financières.

En 2011, les inspecteurs sont intervenus à 223 reprises et 13 arrêtés de péril, imminents et non imminents, ont été pris (dont 5 ont été levés suite à des situations réglées de manière pérenne).

3.3.3 Lutte contre l'exposition des habitants aux nuisances urbaines

3.3.3.1 Lutte contre le bruit : Plan Municipal de Lutte contre le Bruit (PMLB)

En 2009, le Conseil Municipal a adopté un Plan Municipal de Lutte contre le Bruit. Ce plan comprend le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), imposé par la directive européenne du 25 juin 2002, qui a été réalisé sur la base de la cartographie stratégique de bruit réalisée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Afin de prendre en compte les autres typologies de bruit présentes sur le territoire (bruit d'activités, bruit de voisinage, etc.), la ville a fait le choix d'aller au-delà de la réglementation en vigueur.

Suite à une concertation menée avec les acteurs en présence (élus locaux, services municipaux, représentants d'habitants, police nationale, police municipale, partenaires institutionnels) pour recenser et identifier les bruits auxquels sont confrontés les pantinois, le PMLB a recensé toutes les sources de bruit. Les objectifs fixés sont hiérarchisés et déclinés selon un programme d'action pluriannuel.

En 2011, deux études spécifiques sur le bruit ont été menées : l'une afin de caractériser les niveaux sonores en amont de la 1ère phase de travaux de la zone 30 du Petit Pantin ; l'autre portant sur la caractérisation des niveaux sonores en amont de l'aménagement de l'écoquartier de Pantin. Par ailleurs, un marché public portant sur la location de photocopieurs pour les services municipaux a fait l'objet de prescriptions sur le critère bruit. En terme de communication et de sensibilisation, une exposition a été réalisée et un atelier de sensibilisation à destination du public scolaire a intégré le Plan d'Education au Développement Durable.

3.3.3.2 Politique de prévention face au risque électromagnétique

Depuis 2001, la Ville de Pantin favorise la transparence sur la question des antennes relais**.** En 2004, elle a été l'une des premières communes d'Île-de-France à signer avec les trois opérateurs de téléphonie mobile une charte communale de bonne conduite.

Face aux inquiétudes des riverains qui demeurent, la Ville cherche à faire respecter sur son territoire :

- un seuil maximal d'exposition aux ondes de 0,6 V/m, au lieu des 28 V/m en moyenne, imposés comme limite actuellement (et du 1 V/m couramment mesuré)
- pas d'antennes relais dans un périmètre de 100 m autour des établissements sensibles (écoles, crèches, maisons de retraite, etc.)
- réaffirmation des principes de la loi n°86-1290 sur l'information relative aux travaux dans les immeubles, aux plans de concertation, etc.

Début 2011, suite à la réalisation de mesures de champs électromagnétiques, une réunion publique d'information a été organisée par la municipalité et plusieurs réunions ont eu lieu avec des associations et représentants de parents d'élèves. Par ailleurs, la Ville a participé à 2 réunions pour l'élaboration du protocole départemental de concertation porté par la préfecture de Seine-Saint-Denis.

3.3.3.3 Prévention de la délinquance : plan de prévention et de tranquillité publique

A l'instar d'autres villes voisines, Pantin est concernée par une certaine insécurité. Au-delà de la délinquance en tant que telle, la Ville est confrontée à des comportements incivils qui nuisent au bien-vivre ensemble.

La politique municipale de tranquillité publique s'appuie sur l'action quotidienne d'une centaine d'intervenants municipaux : agents de la police de proximité, agents de surveillance de la voie publique, gardiens de parc, professionnels de la médiation sociale et agents veillant à la sécurité de la traversée des écoliers sur la voie publique.

Afin de renforcer et mettre en cohérence les actions de la Ville, **le Conseil Municipal a voté en novembre 2011 un Plan de Prévention et de Tranquillité Publique,** dont les principaux objectifs sont :

- l'augmentation des effectifs et la réorganisation de la police municipale
- le développement du dispositif des médiateurs de nuit
- la mise en place d'opérations préventives innovantes et ciblées
- la réactivation du Contrat Local de Sécurité

L'enjeu d'une telle politique est d'arriver à instaurer un climat de sécurité dans les lieux de vie permettant ainsi de favoriser le lien social et la solidarité entre les habitants et les générations.

3.3.4 La sensibilisation et l'appropriation du développement durable par les habitants

Pour faire évoluer les comportements, Pantin développe la sensibilisation et l'éducation au développement durable pour tous les publics.

3.3.4.1 Éducation au développement durable dans les établissements scolaires

En 2003, la Ville a élaboré un plan d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEDD) à destination du public scolaire. Dans ce cadre, plusieurs animations destinées aux enfants des écoles primaires et des centres de loisirs sont organisées chaque année. Les ateliers pédagogiques portent sur les thématiques suivantes :

- les énergies fossiles et renouvelables et les économies d'énergie
- la pollution de l'air et l'effet de serre
- les déchets, la collecte sélective, la propreté de la Ville
- la ressource en eau, la pollution de l'eau
- la biodiversité, les écosystèmes, la découverte de la nature, la réalisation d'un jardin
- le développement durable défini au travers des grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques

En 2009, le PEDD a intégré le portail municipal des actions éducatives aux côtés des ateliers proposés par les autres services (prévention santé, culture, archive patrimoine, etc.). Cette intégration a fait l'objet d'une évolution des ateliers pédagogiques qui ont été organisés et regroupés en parcours thématiques de six à huit séances agrémentés de visites ou sorties en lien avec le thème abordé.

Durant l'année scolaire 2010/2011, six parcours différents (air/transport, biodiversité, déchets, eau, énergie, et école refuge nature) de sept séances en moyenne, ainsi que des sorties (étangs de Commelles, forêt de Halatte, centre de tri à Sevran, parc du Sausset) ont été proposés. Sept autres ateliers, d'une séance pour la plupart, ont permis d'aborder les thématiques comme le bruit, la consommation responsable, ou le tri des déchets de façon plus ponctuelle. D'autres actions de sensibilisation, qui ne s'inscrivent pas dans le portail municipal, ont également pu être menées. Dans le cadre de la relance du dispositif « le tri à l'école », le nombre d'ateliers a sensiblement augmenté cette année. En effet, toutes les classes des écoles Paul Langevin, Édouard Vaillant et Jean Lolive ont été sensibilisées aux gestes de tri. D'autres écoles et centres de loisirs ont bénéficié de cet atelier, mais de manière plus ponctuelle : Henri Wallon, Charles Auray, Saint-Exupéry et Petit Prince, etc. Au total, 140 ateliers ont été animés sur l'année scolaire et ont touché environ 2500 élèves.

L'action de la Ville en matière de sensibilisation au développement durable s'est orientée plus récemment vers l'élaboration d'Agendas 21 scolaires. Suite au lancement de l'Agenda 21 de l'école Edouard Vaillant en 2010, l'année 2011 a été consacrée au lancement de l'Agenda 21 de l'école Saint-Exupéry et du centre de loisirs Le Petit Prince.

3.3.4.2 Sensibilisation des habitants

Chaque année, la Ville développe des dispositifs de sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux et du développement durable. Cette sensibilisation passe par les différents moyens de communication dont dispose la Ville : articles dans le journal municipal Canal, pages Internet sur le site de la Ville, création de supports papier. Mais également par des événements appelés les « rendez-vous durables ».

En 2011, 2 évènements ont été organisés :

- **La Semaine du Développement Durable** en avril, à laquelle participe Pantin depuis 2003, où plusieurs manifestations sont organisées à destination des scolaires, des entreprises et du grand public.

- **Les rendez-vous des énergies positives** en novembre, organisés pour la 3ème consécutive, dont l'objectif est de sensibiliser les habitants aux économies d'eau et d'énergie dans le logement. Cette action cherche à atteindre en priorité les personnes en situation de précarité énergétique (voir finalité « cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations »)

Perspectives 2012 :

Pour l'année 2012, les deux actions citées ci-dessus seront reconduites. La Ville participera en plus à la 29ème édition du Festival International du Film d'Environnement, organisé par la Région Ile-de-France. Trois projections seront proposées aux pantinois au Ciné 104.

3.3.4.3 Développement de la culture du risque

La Ville a réalisé en 2009 son DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, qui est à destination de la population. Ce document, obligatoire, est à la disposition du public dans certains sites administratifs et est distribué et expliqué aux habitants lors de certains évènements (notamment pendant de la Semaine du Développement Durable). Une mise à jour du DICRIM sera effectuée en 2012.

La Ville procède également à une information sur les risques majeurs sur le territoire auprès des acquéreurs et locataires de biens immobiliers via l'Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT). Il y a en moyenne chaque année entre 200 et 250 demandes d'ERNT.

Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté ont été mis en œuvre dans les 24 écoles maternelles et élémentaires de la Ville en cas de catastrophe majeure.

Perspectives 2012 :

Les PPMS feront l'objet d'une mise à jour en 2012 sous la responsabilité des directeurs d'établissement.

3.3.5 Accès à la culture et au patrimoine local

3.3.5.1 L'accès à l'apprentissage des pratiques culturelles pour les habitants

La mission principale du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) et de l'école d'arts plastiques (Le Pavillon) est l'enseignement artistique. Les cours de musique, danse, théâtre, photographie, etc. qui y sont proposés visent à favoriser les pratiques, apprendre les codes esthétiques et mettre en relation les œuvres et les styles. En outre, ces deux établissements ont pour mission de valoriser et diffuser les pratiques amateurs. Sur l'année scolaire 2011-2012, 1 519 élèves étaient inscrits au CRD et au Pavillon, en musique, théâtre, danse, yoga et arts plastiques pour l'année scolaire 2011-2012. Chaque année, le CRD et le Pavillon accueillent des élèves de plus en plus nombreux. A titre d'exemple, pour l'année scolaire 2011-2012, cinq ateliers supplémentaires sont proposés au Pavillon afin de répondre à la demande toujours croissante des pantinois en matière d'enseignement artistique.

3.3.5.2 Les lieux de culture et la programmation culturelle

Le Ville de Pantin gère huit équipements culturels : un théâtre, une salle de concerts, un cinéma art et essai, trois bibliothèques, un conservatoire à rayonnement départemental, une école d'arts plastiques. Par exemple, le pôle Spectacle vivant assure la conception, la mise en œuvre et le suivi de la programmation théâtrale, musicale, circassienne, chorégraphique en salle et hors les murs pour tout les publics, avec une attention particulière portée aux propositions accessibles dès l'enfance. Le Ciné 104, le CRD, le Pavillon et les bibliothèques contribuent également chacun à la programmation artistique de la Ville.

Au cours de la saison 2010/2011, 50 spectacles ont été proposés dont :

- 8 concerts de musiques actuelles
- 5 concerts de musique classique
- 11 spectacles de théâtre ou danse
- 12 spectacles de marionnettes (dont la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette)
- 10 spectacles Jeune public

Au total, la Ville a reçu 16 500 spectateurs lors de la programmation spectacle vivant 2010-2011 (dont 11 304 spectateurs en 2011). 3 969 spectateurs ont assisté aux 28 concerts proposés par le CRD au cours de la saison 2010-2011. Enfin, 91 789 entrées ont été enregistrées au ciné 104 en 2011.

Perspectives 2012 :

Pour la saison 2011-2012, 43 spectacles sont programmés. En 2012, pour la première fois, sera proposée une Biennale Urbaine du spectacle, avec une programmation de spectacles « arts de la rue » fin avril sur quatre jours. Par ailleurs, sept expositions « arts visuels » sont portées par le Pavillon en 2011-2012. Le Ciné 104, le CRD et les bibliothèques poursuivent leur travail de programmation riche et diversifiée.

3.3.5.3 L'accès à la culture pour les revenus les plus modestes à travers une politique tarifaire adaptée

Trois bibliothèques tous publics, enfants et adultes, sont à disposition des Pantinois. Elles proposent le prêt gratuit d'ouvrages parmi un fonds riche et varié, des espaces de consultation, des bibliographies thématiques et des animations tout au long de l'année. Le politique tarifaire pratiquée pour les spectacles, les entrées au Ciné 104 ou les activités artistiques sont volontairement accessibles aux revenus les plus modestes. A titre d'exemple, pour les spectacles, les tarifs vont de 3 à 14 euros selon les programmes proposés.

Dans un souci d'harmoniser les tarifs des entrées aux différents cinémas de l'agglomération, les tarifs du Ciné 104 à partir du 1er janvier 2012 sont les suivants :

- tarif plein : 6,50€ (au lieu de 6€ en 2011)
- tarif réduit : 5€ (au lieu de 4,50€ en 2011)
- tarif abonnés : 4,50€ (au lieu de 4€ en 2011)
- tarif enfants (- de 13 ans) : 4,50€ (comme en 2011)
- tarif scolaire (collèges et lycées) : 2,50€ et 3€ (comme en 2011)

Perspectives 2012 :

Une légère hausse des tarifs des spectacles pour la saison 2012-2013 sera proposée au Conseil Municipal cette année, afin de maintenir un niveau de recettes solides en contrepartie de la hausse de la TVA de 5,5 à 7% et par souci d'équilibre budgétaire.

3.3.5.4 Les actions culturelles à destination du public scolaire

Le travail de la Ville en matière de développement des publics passe en particulier par le biais de l'action culturelle à destination du monde scolaire. Il s'agit de proposer des parcours d'actions éducatives aux élèves des écoles primaires de Pantin, et particulièrement dans les domaines des arts plastiques, arts vivants/théâtre, cinéma/audiovisuel, bibliothèques. Ces actions s'appuient essentiellement sur des partenariats institutionnels et associatifs et s'intègre au portail des actions éducatives des services de la Ville. Sur l'année 2011-2012, les actions culturelles mises en places sont par exemple :

- accueil de classes par une médiatrice dans le cadre des expositions proposées au Pavillon
- ateliers théâtre pour les scolaires avec un enseignant du CRD
- découverte de 3 films au Ciné 104, dans le cadre du dispositif national École et cinéma
- rencontres avec des artistes des spectacles programmés dans la saison

Perspectives 2012 :

La ville souhaite poursuivre le développement des actions culturelles, notamment avec des propositions des associations conventionnées, créer des actions culturelles dans le domaine de la culture scientifique et technique, et participer au Théâtre Nomade porté par la Cie Jean-Michel Rabeux.

3.3.5.5 Outils de connaissance du patrimoine culturel local

Pantin compte quatre édifices classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. Elle a recensé et intégré aussi dans son PLU près de 400 bâtiments ou ensembles urbains remarquables qui avec des éléments d'espaces publics « font patrimoine ». Pour améliorer la connaissance de son patrimoine, la ville développe les outils suivants :

- **les collectes de documents** : archives administratives de la Ville, mémoire orale, dons et achats d'archives privées, campagnes photographiques et films. En 2011, la Ville a ainsi collecté 150 mètres linéaires d'archives administratives, cinq fonds privés (photos, objets, documents papier), deux campagnes de photographies (Elis et pavillons). Elle a acheté 54 documents, produit deux films documentaires sur les verriers et le fond d'art, et collaboré à sept films courts sur les travaux de rénovation dans le quartier des Courtillières et sur l'histoire de Pantin. Par ailleurs, depuis 1999 elle a récolté neuf campagnes de mémoire orale.
- **Les recherches et éditions sur différentes thématiques :** depuis 2000, la Ville a édité trois livres (*Pantin, mémoire de Ville, mémoires de communaux ; Aux Courtillières, histoires singulières, histoires*

exemplaires ; Les grands Moulins de Pantin, l'usine et la ville) et trois collections (« parcours d'architecture », « un lieu, un architecte », « conférence du mercredi ») avec 24 parutions. Elle a collaboré à un diagnostic du patrimoine architectural local et à la création et la mise à jour de 25 instruments de recherche ou inventaires qui décrivent le contenu des fonds d'archives et sont en accès plein texte.

Perspectives 2012 :

Dans un objectif d'amélioration de gestion et de diffusion des outils de connaissance ainsi que de développement, la Ville de Pantin projette en 2012 :

– d'informatiser les instruments de recherche

– de développer des partenariats avec les universités pour mener des recherches

– de mettre en ligne les instruments de recherche, le fond iconographique, l'Etat-Civil et le fonds d'art

– de collecter des mémoires orales et de les mettre en ligne

– d'améliorer la diffusion des ouvrages

3.3.5.6 Dynamique pour la préservation et l'appropriation du patrimoine

Pantin propose plusieurs moyens pour mieux connaître et s'approprier le patrimoine local :

- une salle de lecture au centre administratif ouverte à tous et permettant un accès direct aux archives. En 2011, 143 personnes ont fréquenté la salle de lecture, qui a enregistré 1516 prêts.

- Des médiations pour adultes : conférences, parcours, visites et les journées du patrimoine. En 2011, les médiations ont enregistré le taux de remplissage important de 95%. En raison de places limitées, il existe des listes d'attente pour assister aux parcours et aux conférences. Au total, 577 personnes ont participé aux actions de médiation tout au long de l'année. Les journées du patrimoine ont, quant à elle, rassemblé 1519 personnes.

- Des médiations en milieu scolaire, dans le cadre du portail éducatif de la ville. En 2011, 17 ateliers scolaires de trois à quatre séances ont été menés.

En terme de préservation, il existe une dynamique collective entre la Ville, les habitants et les associations locales (Pantin Patrimoine et l'association pour la sauvegarde de l'église) qui permet :

- de sensibiliser et de qualifier des habitants. Ce qui a permis en 2011 d'aboutir à des opérations de sauvetage (ex : décors de façade d'un immeuble et plaque de limite du XVIIIe).

- De mener des projets communs avec les associations et les autres administrations (association pour la sauvegarde de l'église, Conseil Général du 93, Région Ile-de-France). En 2011, quatre projets communs avec d'autres services se sont déroulés : chemins visuels et sonores aux Courtillières, traces filmées des Courtillières, histoire du quai aux bestiaux et vulgarisation de l'histoire de Pantin par de petits films Internet.

Perspectives 2012 :

Pour améliorer l'appropriation et la préservation du patrimoine local, la Ville souhaiterait proposer :

– le prêt en ligne

– des actions spécifiques pour les publics non captifs (jeunes, immigrés, etc.)

– des parcours « patrimoine architectural » libres : visites virtuelles et dans la rue avec des téléphones et des tablettes numériques

– des ateliers scolaires systématiques de découverte des archives et du patrimoine de la Ville pour tous les élèves de CM1 et CM2.

3.3.6 L'épanouissement pour tous dans les grands projets d'aménagement

3.3.6.1 Les PRU des Courtillières et des Quatre-Chemins

Ces deux quartiers de Pantin font l'objet d'un important dispositif de rénovation urbaine soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Chaque projet a pour objectifs la renouvellement de l'offre en logements, en passant par des démolitions ; des réhabilitations et des constructions de logements ; la rénovation ou la construction d'équipements municipaux et d'espaces publics (espaces verts, voirie, etc.) ainsi que la création d'activités économiques (artisanat, commerces de proximité, etc.).

3.3.6.2 L'écoquartier

En terme « d'épanouissement pour tous », la programmation de l'écoquartier comprend de très nombreux objectifs portant sur les questions de logements, d'équipements publics, d'espaces verts et d'espaces publics, de prévention des nuisances et des pollutions urbaines. Les principaux objectifs sont les suivants :

3.3.6.2.1 Habitat

- Mixité sociale : l'écoquartier doit être accessible au plus grand nombre (logements sociaux de tous types, accession sociale, bailleurs privés et accession classique, autopromotion, logements spécifiques).
- 33% de la SHON destinée au logement sera réservée au logement locatif social (les produits d'accession sociale à la propriété n'étant pas comptabilisés dans ces 33%).
- Engagement de la Ville auprès de la Région Île-de-France à initier la construction sur le périmètre de l'écoquartier de 900 logements à l'horizon 2013.

3.3.6.2.2 Espaces verts

- Créer des espaces verts en pleine terre sur cinq hectares dont au moins 2,5 hectares d'un seul tenant, constituant un parc de rayonnement communal.
- Les 2,5 hectares restants pourront être répartis au sein du projet, distribués sous formes de trames, de parcs distincts, ou rattachés à l'espace vert principal.

3.3.6.2.3 Nuisances sonores

- Limiter l'exposition au bruit des bâtiments d'habitation : diminuer la part de population communale exposée à plus de 65 dB(A) (actuellement 57%).
- Faire de l'espace vert principal une « zone calme » : moins de 55 dB(A).
- Limiter le trafic motorisé en favorisant les modes doux.

- Anticiper les nuisances sonores liées à la collecte des déchets.
- Limiter l'exposition des riverains au bruit en phase chantier.

3.3.6.2.4 Pollutions

- Traiter la pollution en limitant l'excavation des terres polluées.
- Réduire le transport routier des déchets, réduire les déchets à la source, mise en place de lieux de compostage.

3.3.6.2.5 Équipements scolaires

- Créer un nouveau groupe scolaire constitué d'une école maternelle de dix classes et d'une école élémentaire de douze classes.
- Créer une nouvelle école maternelle de neuf à dix classes
- Relocaliser le collège Jean Lolive sur le secteur central de l'écoquartier.
- Relocaliser le lycée Marcelin Berthelot sur le secteur central de l'écoquartier.

3.3.6.2.6 Équipements de proximité

- Créer des restaurants d'entreprises.
- Installer des bornes de gestion de covoiturage.
- Créer une conciergerie.
- Créer des établissement d'accueil de la petite enfance, ainsi que des crèches d'entreprises ou inter-entreprises, associatives, des jardins d'éveil, etc.

3.3.6.2.7 Prévention des risques

- Prévenir les inondations par la régulation des eaux pluviales.

3.3.6.2.8 Patrimoine

- Conserver et rappeler l'histoire ferroviaire du site.
- Conserver des bâtiments.
- Conserver le quai aux bestiaux.

3.3.7 L'épanouissement pour tous dans les documents d'urbanisme

3.3.7.1 Accès au logement

Le PLU comporte trois objectifs en matière d'accès au logement pour les pantinois :

- Maintenir une vraie mixité sociale en imposant un pourcentage de 33% dédiés aux logements locatifs à caractère social dans les programmes privés de plus de 2000m² de SHON (article 2), et en favorisant la réalisation de programmes en accession et locatif libre dans les quartiers de logements sociaux.
- Encourager la création de nouveaux logements en abaissant les normes de stationnement pour les logements collectifs. Suite à la modification du PLU du 25/11/2010, l'article 12 relatif au stationnement a

abaissé le nombre de place de stationnement de 0,8 place à 0,6 place par logement collectif. Cela permet d'alléger l'impact financier de la construction lié à la réalisation des places de stationnement.

Depuis cette modification, la Ville a délivré cinq programmes de logements (505 logements) nécessitant la réalisation de places de stationnement Véhicules Légers (les autres programmes de logements ne nécessitant pas de place de stationnement VL), pour lesquelles il a été réalisé 301 places en application de la nouvelle norme de 0,6 place par logement, au lieu de 402 places pour la norme précédente de 0,8 place.

- Diversifier le parc de logement et notamment en terme de typologie afin d'assurer un vrai parcours résidentiel pour les pantinois et d'accueillir de nouvelles familles à la recherche d'un meilleur cadre de vie.

3.3.7.2 Maintien de l'activité économique et commerces de proximité

Afin de maintenir une mixité entre habitat et activité, le PLU comporte les deux objectifs suivants :

- Veiller au maintien du commerce de proximité et de l'artisanat existants, générateurs de mixité fonctionnelle, et favoriser leur création. Ainsi, l'article 2 du PLU réglemente les conditions relatives aux destinations : il interdit, dans certains cas, la transformation des commerces et de l'artisanat en une autre destination. De plus, l'article 10 du PLU relatif aux hauteurs des bâtiments, permet aux constructions concernées pas les linéaires commerciaux, dont l'emplacement est défini dans les documents graphiques, de bénéficier d'une hauteur plus importante lorsque le rez-de-chaussée est occupé par du commerce ou de l'artisanat.

- Encourager la création d'activités génératrices d'emploi en réduisant les normes de stationnement autour des stations de RER et de métro. L'article 12 du PLU relatif au stationnement permet de diviser par deux les normes de stationnement pour les bâtiments d'activité situés dans un rayon de 300 m autour des stations de RER ou de métro. Cela permet d'alléger l'impact financier de la construction lié à la réalisation des places de stationnement.

3.3.7.3 La préservation du patrimoine local

Afin de préserver et renforcer l'identité architecturale et urbaine de chaque quartier, l'article 11 du PLU, relatif à l'aspect des constructions, définit une liste des bâtiments et des ensembles urbains remarquables, à protéger et à mettre en valeur. De plus, des rencontres régulières avec les maîtres d'ouvrage sont menées en amont des dépôts des autorisations d'urbanisme et permettent ainsi à la commune de préciser ses objectifs et ses attentes, notamment en matière de prescriptions paysagères des bâtiments.

3.4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

3.4.1 Connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire

Les CCAS sont tenus de procéder annuellement à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). La compétence optionnelle « Action Sociale » a été retenue en séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2011, et portera principalement sur la réalisation d'une ABS intercommunale. Les services sociaux qui composent la direction de l'action sociale de la Ville de Pantin tiennent à jour des éléments statistiques relatifs à la fréquentation des services et des principes caractéristiques des populations utilisatrices. En 2010, 2187 ménages ont été reçus par les services sociaux, soit une variation de près de +21,7% sur la période 2007-2010. 42% de ces ménages ont été reçus pour la première fois. Le Conseil Général dispose en outre d'un observatoire départemental qui permet, entre autres, de situer la Ville de Pantin en perspective du périmètre départemental.

Pour identifier les besoins liés à la petite enfance, la Ville a réalisé en 2011 une étude comprenant un état des lieux, un diagnostic et des préconisations en vue de la mise en place d'un observatoire de la petite enfance.

Perspectives 2012 :

<u>Petite enfance :</u> la Ville travaillera sur la mise en œuvre de ces préconisations. Elle approfondira également le travail engagé dans le cadre du contrat de projet entre la CAF et la Ville de Pantin suite à la lettre-circulaire de la CNAF du 2 février 2011 qui précise les missions des Relais Assistantes Maternelles en matière d'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant (établissement d'un diagnostic local, d'un plan d'actions et d'un dispositif d'évaluation assorti d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact)

3.4.2 Renforcement du lien social et de la solidarité entre les habitants et les territoires

3.4.2.1 <u>Le renforcement du lien social de la solidarité par l'animation de la vie des quartiers</u>

La Ville cherche à créer du lien social entre les habitants en proposant tout au long de l'année une programmation d'animations dans les quartiers autour d'activités de loisirs, des sorties, des séjours ou encore des ateliers de sensibilisation. Cette programmation s'inspire notamment des projets sociaux des trois centres sociaux et maisons de quartier de la Ville (Haut et Petit Pantin ; Courtillières ; Quatre-Chemins) et s'appuie sur la participation des usagers, via les conseils de maisons.

Il existe également une mobilisation collective des maisons de quartiers, des antennes jeunesse et des associations autour de l'organisation de plusieurs animations en été, permettant ainsi de continuer à proposer des activités aux habitants pendant la période de vacances. En 2011, les évènements suivants ont pu être organisés :

- l'installation d'un chapiteau aux Courtillières qui a proposé des activités de loisirs pour tous les publics : arts du cirque, sports, soirées, jeux, contes, concerts, etc.
- la présence de la péniche Antipode sur le Canal de l'Ourcq : organisation d'expositions, de bals populaires, d'ateliers théâtres, de concerts, etc.
- des ateliers de découverte scientifique et technique via des stands installés en pied d'immeubles
- des animations autour de grands jeux traditionnels en bois sur le mail Sainte-Marguerite aux Quatre-Chemins
- un atelier de théâtre participatif dans le quartier du Haut Pantin qui a permis de déboucher sur un spectacle.

Perspectives 2012 :

Dans un objectif de proposer des animations dans tous les quartiers, la Ville poursuivra en 2012 son projet d'animation du quartier « Ilot 27 ». L'objectif est de créer une vie de quartier et du lien social entre les habitants, dans un secteur peu impacté par les animations proposées par ailleurs. Ce projet implique à la fois les écoles, les centres de loisirs, les médiateurs urbains et les bailleurs.

3.4.2.2 <u>L'implication des habitants dans la vie de la cité et l'apprentissage de la citoyenneté</u>

La Ville de Pantin a mis en place plusieurs instances de démocratie locale afin de favoriser la participation des pantinois dans la vie des quartiers et de la cité. Au total, il existe sur la Ville dix instances de démocratie locale et de participation :

- Les **Conseils de Maison**, sont des instances qui existent dans les trois maisons de quartier de la Ville. Constitués d'habitants volontaires, ils participent à l'élaboration des projets d'animation de leur quartier (sorties, séjours, rencontres, ateliers de sensibilisation, etc.).
- Cinq **Conseils de Quartier,** dont le rôle principal est de recenser et faire remonter les problèmes et difficultés liés à la vie du quartier, ainsi que de participer à l'élaboration de certains projets d'aménagement (aménagement ou requalification des espaces publics par exemple). Le renouvellement des Conseils de Quartier en février 2012 amènera à une redynamisation de ces instances de concertation, notamment en leur permettant de mettre en œuvre des projets liés à l'animation du quartier ainsi qu'au maintien et au développement des liens entre les habitants.
- Le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** est une instance tournée autour de la découverte de le vie

citoyenne. Ainsi, le CME a pu participer en 2011 à la visite de quatre lieux emblématiques de la démocratie : Assemblée Nationale, Sénat, Région et Département. Lors de la Semaine du Développement Durable en avril 2011, le CME a également participé à une opération de nettoyage du quartier des Quatre-Chemins, en partenariat avec la maison de quartier, des associations et les services de la Ville. A l'automne 2012, cette instance sera également renouvelée.

- Au-delà de son rôle d'apprentissage de la citoyenneté, Le **Conseil des Jeunes Pantinois (CJP)** est davantage tourné autour de l'apprentissage à l'élaboration et la conduite de projets. Ainsi, plusieurs projets ont abouti en 2011 :
    - L'organisation d'un tournoi de football inter-quartiers pour lutter contre les rivalités entre jeunes des différents quartiers de la ville.
    - L'organisation d'un voyage à Scandicci, ville italienne jumelée avec Pantin.
    - L'organisation d'une animation lors de la Fête de la Ville 2011.

3.4.2.3 Soutien aux associations et aux initiatives des habitants

Chaque année, la Ville de Pantin apporte un soutien, via des subventions, à des associations pantinoises oeuvrant dans différents domaines d'actions (sport, développement économique, environnement, culture, solidarité, etc.). En 2011, la ville a ainsi soutenu près de 120 associations et mobilisé pour cela une enveloppe financière de 1 600 000€. A travers le dispositif IDH, Initiative d'Habitants, la Ville apporte également un soutien financier à des projets à dimension citoyenne portés par des habitants, en lien avec l'animation de quartier.

La ville apporte également de manière plus ponctuelle un soutien à des projets de solidarité internationale. En 2011, deux projets portés par des associations ont reçu une aide financière :

- un projet portant sur l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie au Rwanda, à destination notamment des veuves de victimes du génocide, et sur la construction d'une cité universitaire à Kigali. La participation de la Ville à ce projet a été de 3150€.
- un projet de construction d'un équipement à côté d'un centre de santé à Madagascar, permettant d'accueillir et héberger les familles ou les proches des malades les plus éloignés du centre. La participation de la Ville à ce projet s'est élevée à 1150€.

3.4.3 Soutien aux parents en difficulté

3.4.3.1 Faciliter l'accueil dans les établissements petite enfance

Dans un objectif de mixité sociale dans les établissements d'accueil de la petite enfance et pour permettre aux parents en insertion sociale et/ou professionnelle d'accéder à un mode d'accueil pour leurs enfants en bas âge, facilitant leur entrée en formation ou reprise d'activité professionnelle, le Relais petite enfance et la Mission locale de la Lyr co-pilotent le dispositif « Insertion et modes de garde ». Des rencontres ont lieu tous les 15 jours avec de jeunes parents en démarche d'insertion pour les accompagner dans leur recherche. En 2011, 42 parents ont participé à ces rencontres. Sur les familles accompagnées, 15 ont présenté une demande à la commission d'admission aux modes d'accueil de juin 2011, avec un taux d'admission d'environ 50% pour un taux d'admission général de 21%. En 2012, ce partenariat sera poursuivi et renforcé, avec notamment l'organisation d'un séminaire pluri-partenarial à l'automne.

3.4.3.2 L'accompagnement à la parentalité

Suite à sa municipalisation en 2011, la nouvelle équipe du Café des Parents a orienté son activité d'accompagnement vers les parents dont le besoin de soutien à la parentalité est le plus grand, en s'insérant davantage dans les partenariats locaux (Plan de Réussite Éducative, Éducation nationale, projets CUCS, etc.). Sur l'année 2011, l'action du Café des Parents a permis de toucher 1161 parents sur des temps d'information et de conseil, autour d'actions collectives et d'entretiens avec des psychologues et une juriste.

Perspectives 2012 :

Le Café des Parents poursuivra en 2012 ses objectifs et projets engagés en 2011 et mettra en œuvre de nouveaux projets tels que :

– "être parent ici et aujourd'hui" dans le cadre du CUCS

– l'accompagnement des femmes enceintes en situation de vulnérabilité psychosociale dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS

– la co-animation d'ateliers socio-linguistiques avec le collège Lavoisier

– la participation au dispositif sur les collégiens exclus temporairement, etc.

3.4.4 La lutte contre la précarité

3.4.4.1 Le suivi des personnes sans emploi, en difficulté

La Ville de Pantin comptait au 30 septembre 2011, 3045 bénéficiaires du RSA, dont 2221 bénéficiaires du RSA socle, 544 bénéficiaires du RSA activité et 280 bénéficiaires du RSA socle et activité. Sur les 3045 bénéficiaires du RSA, 2501 sont soumis à l'obligation d'accompagnement. La Ville de Pantin dispose d'une mission RSA qui a lui été déléguée par le Département. Pour les années 2010 et 2011, les objectifs assignés à la mission RSA portaient sur 550 contrats d'insertion, en cours de réalisation, et l'établissement de 525 fiches de liaison (pour les orientations). En 2010, le Projet de Ville RSA a réalisé 587 contrats et établi 821 fiches de liaison. La mission RSA est intégrée à la Maison de l'Emploi, dans un souci de cohérence et de meilleure fléchage des politiques locales de l'emploi.

Par ailleurs, le service social, compétence départementale déléguée, accompagne les ménages en difficulté, dans le cadre des missions départementales. Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le CCAS de Pantin gère un fichier de 180 personnes qui ont élu domicile sur la commune.

Le CCAS de Pantin est membre de l'Union Départementale des CCAS et membre de l'Union Nationale des CCAS. A ce titre, des actions conjointes sont menées notamment sur les thématiques de l'hébergement d'urgence, les services de maintien à domicile, etc.

3.4.4.2 La diminution de la précarité et le traitement des situations d'urgence

3.4.4.2.1 La lutte contre la précarité énergétique

En partenariat avec le Conseil Général, le service social intègre le Fond de Solidarité Logement. Sa mission se décline en trois mesures : l'accompagnement social lié au logement ; le fond de solidarité pour l'accès et le maintien dans le logement ; le fond de solidarité énergie.

En 2010, 723 familles ont bénéficié du dispositif FSE, abondé à hauteur de 100 379€. 58,5% de cette somme a été accordée au titre de EDF et 41,5% pour GDF. En 2011, 724 familles ont été soutenues ; 51,8% des fonds ont été accordés au titre de EDF et 48,2% l'ont été au titre de GDF.

Afin de prévenir des situations de précarité énergétique, la Ville organise chaque année une action de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie. Cette action se déroule sur plusieurs jours dans les différents quartiers de la Ville et notamment dans les quatre centres sociaux municipaux. Sous forme d'ateliers, l'action consiste à informer les habitants, en ciblant prioritairement les personnes connues par les services sociaux (CCAS, FSL, assistantes sociales, etc.), sur les façons de maîtriser les consommations. L'action de la Ville et des partenaires (bailleurs, fournisseurs d'énergie et d'eau, espace info énergie, etc.) a permis de sensibiliser en 2011 environ 175 personnes. Elle a bénéficié d'une subvention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

3.4.4.2.2 L'accès aux soins

La Ville de Pantin cherche à faciliter l'accès aux soins aux personnes les plus précaires. Cette aide s'adresse notamment :

- aux personnes migrantes du foyer ADOMA, en lien avec l'association DEME, pour un accompagnement individualisé vers les structures de soins. 86 personnes ont reçu un accompagnement individualisé en 2011.

- Aux personnes sans couverture médicale pour leur assurer une prise en charge médicale. Cette prise en charge s'appuie sur un partenariat avec le service social, le service jeunesse, les associations jeunesse et les foyers d'hébergement de jour sur le territoire. 41 personnes, adultes et enfants, ont reçu cette aide en 2011.

- Aux victimes de catastrophes (incendie, etc.).

- Aux personnes sans couverture complémentaire et sans couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), avec une aide financière pour les soins dentaires dans les CMS.

3.4.4.3 Intégration des minorités : accueil de la population ROM

Une étude a été engagée en 2011 pour l'accompagnement transitoire des populations ROM. Le projet porte sur l'accueil de 20 ménages, soit environ 80 personnes. La 1ère phase du projet déjà engagée repose sur le recensement des mouvements des populations ROM sur le territoire et aux abords du territoire de Pantin et sur l'identification des réserves foncières pour un accueil dans du logement collectif ou diffus.

3.4.4.4 Accessibilité des personnes à mobilité réduite

La mise en accessibilité de la chaîne de déplacement pour les personnes en situation de handicap fait l'objet à Pantin d'un dispositif d'accessibilité structuré et concerté :

- un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, élaboré en 2010, a permis de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement de mise aux normes qui distingue notamment certaines voiries prioritaires. A l'heure actuelle, 66% de la voirie, 3 lignes de bus (170, 330 et 249) et 84% des arrêts de bus (dont 99% sur voirie communale) sont accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant. Par ailleurs, 50 places de stationnement leurs sont réservées.

- Une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée en 2007, se tient régulièrement et constitue un observatoire de l'accessibilité, permettant d'ajuster les politiques menées.

- Un diagnostic d'accessibilité des Établissements Recevant du Public a été réalisé en 2006. Depuis, des travaux de mise en accessibilité sont programmés chaque année pour répondre à l'obligation réglementaire définie dans la loi du 11 février 2005, dite Loi Handicap. En 2010, des travaux ont été réalisés dans quatre groupes scolaires, sept structures de petite enfance (crèches et PMI), une mairie annexe, deux espaces de restauration pour personnes âgées. Par ailleurs, deux constructions neuves sont entièrement accessibles : le groupe scolaire Saint-Exupéry et le gymnase Michel Techi.

De façon plus globale, la charte Ville-Handicap, signée le 16 novembre 2005, fixe un cadre à l'action de la collectivité et de ses partenaires dans les domaines de l'accessibilité mais aussi de l'enfance et de l'éducation, de l'emploi, du logement, de l'accès à l'information et de la participation à la vie de la cité.

3.4.5 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Pantin mobilise les dispositifs de la Politique de la Ville (PRU, ASV, PRE, etc.) de façon à assurer un développement harmonieux du territoire, à réduire les inégalités économiques et sociales dont souffre une partie de la population. Le CUCS de Pantin comporte 6 volets thématiques :

- Habitat et cadre de vie

- Emploi et développement économique

- Éducation

- Santé

- Citoyenneté et Vie sociale

- Prévention de la délinquance

La programmation 2011 a financé 54 projets, dont 25% de nouveaux, autour de 32 porteurs de projets. Le secteur associatif a dominé la programmation du CUCS puisqu'il a comporté près des trois quarts des actions et mobilisé 80% de l'enveloppe budgétaire total (778 573€, dont 511 773 de la Ville). L'ensemble des quartiers a été touché car 40% des actions du CUCS ont également touché les quartiers du Petit et du Haut Pantin, hors zone CUCS. Le CUCS de Pantin sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

3.4.6 La cohésion sociale et la solidarité dans les grand projets d'aménagement

3.4.6.1 L'écoquartier de la gare

Le nouveau quartier de Pantin se situera au centre géographique de la commune et à la jonction entre des secteurs de développement économique, d'habitat et de pôles d'équipements publics. Il sera aménagé dans un souci d'intégration dans le faubourg des Quatre-Chemins (travaux avec les habitants, formes urbaines, maitrise des prix de l'immobilier, etc.). La création de nouveaux franchissement permettront de réduire la rupture nord-sud générée par le faisceau ferré. L'enjeu est de consolider les liens avec les autres quartiers. La diversité et le caractère cosmopolite du quartier des Quatre-Chemins sont donc revendiqués comme point d'appui au développement de l'écoquartier.

Perspectives 2012 :

En 2012, une réflexion sera menée sur le projet social du futur quartier dans le cadre de la démarche participative. La réflexion sur la programmation en matière d'habitat (mixités, typologies, mode d'accession, habitats spécifiques....) sera par ailleurs approfondie.

3.4.7 La cohésion sociale et la solidarité dans les documents d'urbanisme

En terme de cohésion sociale et de solidarité, le PLU intègre les dimensions suivantes :

- rendre accessibles à tous les résidents, les parties communes des immeubles de logements collectifs tels que les espaces vélos et poussettes qui doivent être en rez-de-chaussée pour faciliter leur accès et donc leur usage par tous. La modification du PLU intervenue en date du 25 novembre 2010 a supprimé la notion de deux roues et renforcé les normes de stationnement et d'accessibilité propres aux vélos pour l'habitation en y intégrant le stationnement des poussettes (article 12 du PLU). Dans un souci de fonctionnalité et d'accessibilité, les locaux qui leur sont dédiés doivent être directement accessibles depuis la voie publique, ou à défaut, ne pas justifier de plus de deux portes les séparant de cette voie publique.

- L'inscription spatiale des objectifs de la politique publique d'implantation d'équipements communaux, départementaux et régionaux. Ainsi, pour la réalisation d'un équipement public ou d'un espace vert public, pour une installation d'intérêt général, la création ou élargissement de voirie ou encore la réalisation de programmes de logements et de logements sociaux au bénéfice de la commune sont inscrites des réserves foncières dans le PLU qui compte actuellement :

    - 80 emplacements au bénéfice de la commune
    - 4 emplacements au bénéfice du département
    - 3 emplacements au bénéfice de la région Ile-De-France

3.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.5.1 Soutien à l'économie sociale et solidaire

Installées à Pantin, des entreprises ont choisi de faire fructifier le capital humain. Ainsi, l'Union Technique du Bâtiment est une importante SCOP (société coopérative ouvrière de production) qui assure le second œuvre

de nouvelles constructions ou rénove les bâtiments du patrimoine. Chacun des 800 salariés est actionnaire et la formation est au cœur du projet d'entreprise.

On compte aussi à Pantin les sièges de plusieurs associations qui accompagnent la création d'entreprises socialement innovantes : financement solidaire avec Garances, investissement de proximité avec Les Cigales ou encore organisme de capital-risque solidaire avec Garrigue. Enfin, le restaurant pantinois Le Relais, structure d'insertion par l'activité économique et organisme de formation, emploie et forme aux métiers de la restauration une centaine de personnes de tout âge par an.

En 2011, la Ville a travaillé sur l'accompagnement de trois projets, relevant du champs de l'Economie Sociale et Solidaire et de la consommation responsable, pour les aider à implanter et développer leur activité sur le territoire :

- un projet de fabrication locale et artisanale de confiture
- un projet de fabrication et de distribution de plats préparés à partir de paniers AMAP, autour d'une entreprise d'insertion
- un projet de « marché sur l'eau » (Canal de l'Ourcq) pour la distribution par fret fluvial de légumes produit en Ile-de-France et à destination de salariés pantinois et des habitants. Le démarrage de l'activité en prévu en mai 2012.

3.5.2 Soutien aux éco-activités

Pantin cherche à encourager les métiers « verts » en aidant les jeunes entreprises portées sur les éco-filières à s'implanter sur le territoire. Le projet de pépinière d'entreprises et d'hôtel d'activités dédiés aux éco-activités, situé sur la zone Cartier-Bresson, consiste à regrouper des entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables, l'habitat écologique et durable ou encore le recyclage. Un terrain a déjà été acquis à cet effet et 4 500 m² de SHON sont prévus pour le projet.

En 2011, la relance du projet et du comité de pilotage a permis l'élaboration du montage opérationnel et du planning ainsi que l'identification des partenaires pour le projet.

Perspectives 2012 :

En 2012, la programmation de l'équipement sera finalisée et la consultation pour sa construction et son exploitation sera lancée. Un concessionnaire sera choisi au cours du dernier trimestre. Les travaux devraient débuter mi 2013 pour une livraison programmée dans le courant de l'année 2014.

3.5.3 Implication des acteurs économiques dans le développement local et la vie de quartier

3.5.3.1 Les chartes Entreprise & Territoire

Pantin souhaite entraîner les acteurs économiques dans le développement local grâce à la mise en œuvre de la démarche de charte Entreprise & Territoire. La charte est composée d'un document cadre qui fixe les engagements de la ville de Pantin et de l'entreprise sur sept volets thématiques (l'emploi local, la formation et l'insertion ; les liens avec les écoles, les centres de formation et le tissu associatif local ; les liens avec le tissu de TPE et PME local ; le développement durable et la lutte contre les changements climatiques ; le soutien à la création d'activités ; le logement ; la qualité du cadre de vie). Chacun de ces volets est ensuite décliné en propositions d'actions comprenant des exigences concrètes permettant le suivi de la mise en œuvre de ces partenariats. Le volet développement durable traite notamment des questions de réduction des consommations d'énergie, de développement des transports alternatifs pour les salariés, d'incitation à une gestion raisonnée des déchets, d'amélioration du cadre de vie des salariés, etc.

Perspectives 2012 :

Trois partenariats ont été initiés en 2011 entre la Ville et des entreprises qui devraient aboutir à la signature au 1er semestre 2012 de trois chartes. En 2012, de nouvelles chartes pourraient être signées avec cinq autres entreprises du territoire.

3.5.3.2 Les petits-déjeuners entreprises

La Ville organise chaque année des petits-déjeuners d'entreprises pour aller à la rencontre des acteurs économiques locaux. Ces temps de rencontres ont plusieurs objectifs : informer, sensibiliser ou créer des partenariats et créer de la dynamique économique locale.

Cinq petits-déjeuners d'entreprises ont été organisés en 2011, dont quatre pilotés par la Ville et un en collaboration avec la ville de Montreuil. Les thématiques ont été les suivantes :

- les perspectives de la Zone d'Activités Economiques Cartier Bresson et son évolution vers les éco-filières avec une présentation du projet de pépinière
- présentation du projet de l'écoquartier et préparation d'une concertation avec les acteurs économiques
- information sur le 1% logement dans l'objectif de favoriser l'ancrage local des activités économiques et de rapprocher les salariés de leur lieu de travail, limitant ainsi les déplacements.
- information sur la taxe d'apprentissage et le développement des relations entre les entreprises et les établissements scolaires et de formation de Pantin
- l'emploi des personnes handicapées par les entreprises locales, organisé dans le cadre de la semaine du handicap.

3.5.3.3 La création de lien social entre le pôle des artisans d'art et les habitants

Le Pôle Pantin Métiers d'art est une démarche innovante que la Ville a développée à la fin des années 90 pour participer à l'évolution du quartier des Quatre-Chemins. Il participe à la promotion de la création artisanale et l'installation, dans d'anciennes boutiques, d'artisans créateurs.

Son ancrage dans le quartier des Quatre-Chemins a permis de créer du lien social avec les habitants et d'aboutir notamment à des rencontres avec les enfants et les jeunes du quartier. Ainsi en 2011, plusieurs actions éducatives se sont déroulées avec l'école Jean Lolive et deux centres de loisirs (75 enfants touchés). Par ailleurs, quatre ateliers de démonstrations et un rallye ont été organisés avec les antennes jeunesses.

Le pôle des artisans d'art organise chaque année depuis 2009, une braderie offrant la possibilité aux habitants de consommer des produits issus des ateliers d'artisans à coûts réduits.

3.5.4 Démarche partenariale de développement des emplois et compétences à l'échelle locale, et une adaptation aux évolutions à venir

Dans le cadre du projet de pépinière et d'hôtel d'activités dédiés aux éco-activités, la Ville cherche à impliquer les centres de formations locaux pour adapter l'emploi à la demande, notamment sur les métiers du bâtiment et de l'éco-construction. Aussi, la ville a initié en 2011 des partenariats avec les Compagnons du tour de France, la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et l'IDEMU, Institut d'Ecologie en Milieu Urbain, qui porte un projet de Maison des métiers verts.

Perspectives 2012 :

L'année 2012 devrait être consacrée à la concrétisation de ces partenariats.

3.5.5 La dynamique de production et de consommation responsables dans les grands projets d'aménagement

3.5.5.1 L'écoquartier de Pantin

La programmation économique du projet est conçue dans un souci d'une ville urbaine dense, et d'un tissu mixte de première couronne parisienne. Les programmes de bureaux, activités et logements cohabitent ainsi de façon à assurer une mixité fonctionnelle et le maintien des PME/PMI en milieu urbain dense, indispensable à la compétitivité et au fonctionnement de la métropole francilienne.

La programmation économique s'accompagne d'une offre tertiaire qualitative en direction des grands groupes et/ou d'établissements d'enseignement supérieur. Elle permet permet de renforcer l'identité et l'attractivité économique dans le contexte de développement de l'agglomération Est Ensemble et de l'Est Parisien (Paris Nord Est notamment), et propose une offre adaptée à l'accueil d'activités diversifiées (PME/PMI en lien avec le tissu de la zone d'activités Cartier Bresson, artisanat et services en rez-de-chaussée d'immeubles...). Elle devra surtout contribuer à la dynamique d'emploi local, forte préoccupation de la municipalité.

Par ailleurs, le projet de pépinière d'entreprises et d'hôtel d'activités dédiés aux éco-activités, situé sur la zone Cartier-Bresson, s'inscrit dans le projet d'aménagement de l'écoquartier de Pantin.

3.5.6 La dynamique de production et de consommation responsables dans les documents d'urbanisme

Pour agir sur la production des déchets et leur gestion, l'article 4 du PLU impose l'aménagement de lieux de stockage des déchets appropriés à la collecte sélective et au stockage des encombrants ainsi que des locaux pour les Déchets Industriels Banals pour les activités.

4 Les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité : les projets de directions

Dans la continuité de la réforme de l'administration engagée depuis trois ans, l'année 2011 a été consacrée à l'élaboration des projets des 20 directions de la Ville. C'est dans ce cadre que s'inscrivent désormais les actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

4.1 Objectifs des projets de direction

Le projet de direction constitue un outil permettant la structuration des 20 directions. Il a pour principaux objectifs :

- de constituer le cadre de référence stratégique, la colonne vertébrale de l'action de l'administration
- d'être un support de réinterrogation des priorités, missions et objectifs et de mesure des progrès accomplis
- d'être un cadre qui permet d'intégrer la dimension transversale des projets et qui contribue à clarifier les rôles de chacun

4.2 Constitution des projets de direction

4.2.1 La vocation et les valeurs de la direction

La vocation constitue le cœur de métier, les missions fondamentales de la direction. Les valeurs sont celles qui ont été choisies par la direction générale pour fonder le projet d'administration, à savoir :

- équité
- logique de contrat
- transparence
- management participatif
- Agenda 21

Ces cinq valeurs constituent les engagements managériaux de la collectivités.

4.2.2 Le contexte et les enjeux de la direction

Trois types de contexte et enjeux sont définis :

- ceux généraux et propres aux collectivités territoriales dans lequel s'inscrivent les missions de la direction (réglementation, etc.)
- ceux propres à la collectivité et au territoire (finances, etc.)
- ceux propres à la direction (budget, objectifs de gestion, etc.)

4.2.3 Les priorités, missions, objectifs et actions

Les priorités, missions, objectifs opérationnels et actions constituent le cœur des projets de direction. Ils traduisent la réalisation logique des priorités politiques et des missions stratégiques de la collectivité et sont donc construits sur la base d'échanges avec les élus. Ils sont à la base du pilotage des politiques publiques, ils sont le support du reporting, du suivi et de l'évaluation, aussi bien des politiques publiques que du travail des agents. Les priorités, missions, objectifs opérationnels et actions sont déclinés sous la forme d'un arbre à objectifs :

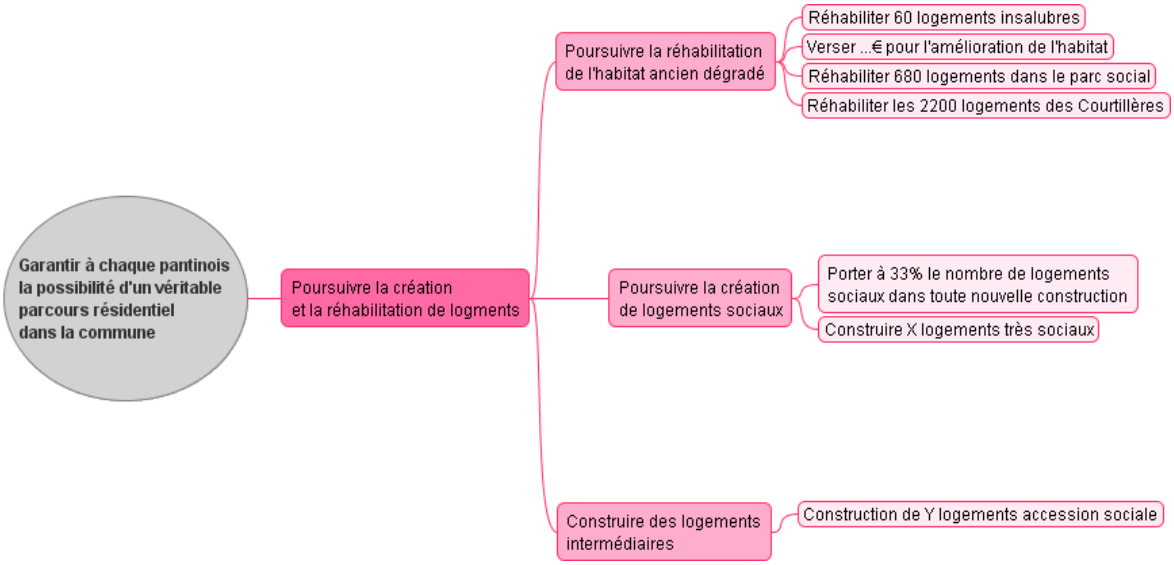
Garantir à chaque pantinois la possibilité d'un véritable parcours résidentiel dans la commune
Poursuivre la création et la réhabilitation de logments
Poursuivre la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé
Réhabiliter 60 logements insalubres
Verser ...€ pour l'amélioration de l'habitat
Réhabiliter 680 logements dans le parc social
Réhabiliter les 2200 logements des Courtillères
Poursuivre la création de logements sociaux
Porter à 33% le nombre de logements sociaux dans toute nouvelle construction
Construire X logements très sociaux
Construire des logements intermédiaires
Construction de Y logements accession sociale

L'atteinte ou non des objectifs opérationnels se mesure par des indicateurs de résultat. Dans une logique d'amélioration continue, le progrès doit être mesurable, quantifiable ou qualifiable sur une base objective. L'élaboration des projets de direction se poursuivra en 2012 par la réalisation de fiches objectifs opérationnels comme support de suivi et du reporting.

Les objectifs opérationnels sont déclinés en actions qui feront également l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre de fiches actions. Des indicateurs de suivi devront permettre de mesurer l'état d'avancement de l'action de manière quantitative et qualitative.

4.2.4 L'organisation et le fonctionnement de la direction

L'organisation et le fonctionnement des directions sont la conséquence logique des missions, objectifs et actions. Le projet de direction doit proposer un organigramme, la répartition des tâches entre les agents, les instances de gouvernance, de pilotage ou de concertation ainsi que les pratiques en matière de ressources humaines (formation, gestion prévisionnelle des emplois, etc.)

4.2.5 Le suivi et l'évaluation des réalisations

Les directions doivent mettre en place le suivi et l'évaluation des objectifs fixés. Aussi, la direction définit la ou les personnes responsables du suivi et de l'évaluation annuelle de la réalisation des actions et de l'atteinte des objectifs. Ce suivi et cette évaluation :

- alimenteront les entretiens d'évaluation de fin d'année
- alimenteront le préparation budgétaire
- feront l'objet d'un reporting à la Direction Générale sous forme de tableaux de bord

4.3 L'Agenda 21 et les projets de direction

L'élaboration des projets de direction constituait une opportunité majeure pour intégrer les orientations et les actions de l'Agenda 21 dans les plans, programmes ou politiques de la Ville. La réflexion menée entre la mission Agenda 21 et les directions a permis d'aboutir à un enrichissement mutuel des démarches :

- l'Agenda 21 est venu questionner les projets de direction au regard du développement durable. Ses actions ont été intégrées dans la déclinaison de chaque projet.

- Les projets de direction sont venus alimenter l'Agenda 21, non seulement par l'intégration de nouvelles actions, qui jusqu'alors n'en faisaient pas partie, mais également par la définition d'un niveau supplémentaire dans la déclinaison stratégique de l'Agenda 21 au travers des objectifs opérationnels.

Cette mise en cohérence des deux démarches doit permettre de remédier à deux difficultés récurrentes dans le pilotage de l'Agenda 21, notamment sur le suivi et l'évaluation des projets :

- L'objectif est que l'Agenda 21 ne soit plus considéré comme une tâche supplémentaire aux missions des directions, puisqu'il est dorénavant entièrement intégré dans les projets de direction.

- Par ailleurs, il profite désormais de la méthodologie des projets de directions décrite plus haut, qui laissent une place prépondérante au suivi et à l'évaluation des projets, qui sont des éléments déterminant dans les démarches de développement durable.

5 Conclusion

Le présent rapport est la réponse de la Ville de Pantin à la nouvelle obligation réglementaire portant sur la réalisation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Face à une démarche nouvelle, qui dispose encore de peu de retours d'expérience, la Ville a cherché à répondre au mieux à cette nouvelle obligation en s'appuyant sur les quelques éléments de cadrage qui sont mentionnés dans le décret du 17 juin 2011. La Ville s'est également appuyée sur le « référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux et des projets territoriaux de développement durable » qui propose de nombreux critères d'analyse et des indicateurs d'évaluation.

Ce rapport propose donc un tour d'horizon de l'action municipale en matière de développement durable. Il a notamment permis de présenter :

- les actions menées par la ville sur son patrimoine et ses activités : efficacité énergétique, gestes et pratiques de développement durable des agents et services municipaux, politique de ressources humaines, démarche éco-responsable dans les marchés publics, etc.

- Les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la Ville sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable, telles que définies dans le cadre de référence national.

- Une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et programmes menés par la collectivité au travers d'une présentation des projets de direction et de l'intégration de l'Agenda 21 dans la gouvernance de la collectivité.

- Des perspectives pour 2012.

Ce rapport 2011 comporte certaines limites. En effet, il ne permet pas un descriptif exhaustif de toute l'action municipale en terme de développement durable et comporte encore peu d'éléments chiffrés. En terme de perspectives, plusieurs évolutions sont pressenties pour la réalisation du prochain rapport de développement durable :

- Il pourra être enrichi d'indicateurs et d'éléments chiffrés précis, grâce à une meilleure anticipation dans la préparation de la rédaction du document, ainsi qu'au travail qui sera mené sur la démarche d'évaluation dans le cadre de projets de direction.

- La Ville de Pantin travaillera sur la réalisation et la diffusion d'une version grand public du rapport, via notamment le site Internet de la Ville.

- Le transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble modifiera profondément le champs d'action de la Ville. En effet, le vote de la Définition de l'Intérêt Communautaire en Conseil Communautaire du 13 décembre 2011 a validé le transfert de plusieurs compétences obligatoires optionnelles.

TABLE DES MATIERES

1 Introduction....3

1.1 Le cadre réglementaire du rapport de développement durable....3

1.2 Pantin et le développement durable : les étapes clés de l'intégration du développement durable dans l'action municipale....3

1.3 Le rapport de développement durable 2011....4

2 Partie 1 : bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité....5

2.1 Gestion du patrimoine....5

2.1.1 Action en matière de maîtrise de l'eau et de l'énergie....5

2.1.1.1 Le Plan Local de Maîtrise de l'Energie....5

2.2 Fonctionnement et activités internes de la collectivité....6

2.2.1 Le bilan social de la collectivité....6

2.2.1.1 État des effectifs de la ville....6

2.2.1.2 Conditions d'hygiène et sécurité et prévention des risques au travail....7

2.2.1.3 Formation et mobilité interne....7

2.2.1.4 Insertion des travailleurs handicapés....7

2.2.1.5 Dialogue social....8

2.2.1.6 Absentéisme....8

2.2.2 Les pratiques durables des services municipaux....8

2.2.2.1 Sensibilisation des agents aux gestes et pratiques durables....8

2.2.2.2 Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts et des espaces publics....9

2.2.2.3 Introduction de l'alimentation biologique dans les menus des cantines scolaires....10

2.2.2.4 Rationalisation du parc de copieurs et d'imprimantes....10

2.2.2.5 Numérisation et dématérialisation des procédures....10

2.2.2.6 Communication....10

2.2.2.7 Commande publique responsable....10

2.2.2.7.1 Les clauses environnementales....10

2.2.2.7.2 Les clauses d'insertion....11

3 Partie 2 : bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire....13

3.1 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère....13

3.1.1 Les déplacements....13

3.1.1.1 Offre de transports en communs....13

3.1.1.2 Pratique du vélo....13
3.1.1.3 Organisation du stationnement....13
3.1.1.4 Réalisation de Zones 30....14
3.1.1.5 Autolib' et l'autopartage....14
3.1.2 L'éfficacité énergétique et énergie renouvelable....14
3.1.3 La lutte contre les changements climatiques au sein des grands projets d'aménagement....15
3.1.3.1 L'écoquartier de Pantin : présentation générale du projet et état d'avancement....15
3.1.3.2 L'enjeu climatique dans l'écoquartier....15
3.1.4 La lutte contre les changements climatiques dans les documents d'urbanisme....16
3.2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources....16
3.2.1 Connaissance de la biodiversité sur le territoire....16
3.2.1.1 Élaboration du Schéma Global des Espaces Verts....16
3.2.1.2 Signature par la Ville de la charte de la biodiversité de la Région....17
3.2.1.3 Diagnostic écologique réalisé dans le cadre du projet d'écoquartier de la Gare....17
3.2.2 Sensibilisation des habitants à la biodiversité....17
3.2.2.1 Partenariat avec la LPO....17
3.2.2.2 Valorisation de la biodiversité urbaine et de la nature ordinaire....17
3.2.3 Lutte contre les pollutions des sols....18
3.2.4 Gestion des risques sur le territoire....18
3.2.4.1 Connaissance du risque sur le territoire....18
3.2.4.2 Politique locale de gestion des risques majeurs....18
3.2.5 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources dans les grands projets d'aménagement....19
3.2.5.1 L'écoquartier de Pantin....19
3.2.6 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et ressources dans les documents d'urbanisme....19
3.3 Épanouissement de tous les êtres humains....20
3.3.1 La satisfaction des besoins essentiels pour tous....20
3.3.1.1 L'accès au logement....20
3.3.1.2 L'accès à l'emploi local....20
3.3.1.3 Accès au droit et aide aux victimes....20
3.3.1.4 Offre de soins et actions de prévention santé....21
3.3.1.5 L'accueil des enfants en bas âge et de leurs familles....21

3.3.1.6 Offre en espaces verts et appropriation de l'espace public....22
3.3.1.6.1 Le développement et la rénovation des espaces verts....22
3.3.1.6.2 Le développement des jardins partagés....22
3.3.2 La rénovation de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat insalubre....22
3.3.2.1 Les OPAH et le FIQ....22
3.3.2.2 Le contrôle de l'insalubrité....23
3.3.3 Lutte contre l'exposition des habitants aux nuisances urbaines....23
3.3.3.1 Lutte contre le bruit : Plan Municipal de Lutte contre le Bruit (PMLB)....23
3.3.3.2 Politique de prévention face au risque électromagnétique....23
3.3.3.3 Prévention de la délinquance : plan de prévention et de tranquillité publique....24
3.3.4 La sensibilisation et l'appropriation du développement durable par les habitants....24
3.3.4.1 Éducation au développement durable dans les établissements scolaires....24
3.3.4.2 Sensibilisation des habitants....25
3.3.4.3 Développement de la culture du risque....25
3.3.5 Accès à la culture et au patrimoine local....26
3.3.5.1 L'accès à l'apprentissage des pratiques culturelles pour les habitants....26
3.3.5.2 Les lieux de culture et la programmation culturelle....26
3.3.5.3 L'accès à la culture pour les revenus les plus modestes à travers une politique tarifaire adaptée....26
3.3.5.4 Les actions culturelles à destination du public scolaire....27
3.3.5.5 Outils de connaissance du patrimoine culturel local....27
3.3.5.6 Dynamique pour la préservation et l'appropriation du patrimoine....28
3.3.6 L'épanouissement pour tous dans les grands projets d'aménagement....29
3.3.6.1 Les PRU des Courtillières et des Quatre-Chemins....29
3.3.6.2 L'écoquartier....29
3.3.6.2.1 Habitat....29
3.3.6.2.2 Espaces verts....29
3.3.6.2.3 Nuisances sonores :....29
3.3.6.2.4 Pollutions....30
3.3.6.2.5 Équipements scolaires....30
3.3.6.2.6 Équipements de proximité....30
3.3.6.2.7 Prévention des risques....30
3.3.6.2.8 Patrimoine....30

3.3.7 L'épanouissement pour tous dans les documents d'urbanisme....30
3.3.7.1 Accès au logement....30
3.3.7.2 Maintien de l'activité économique et commerces de proximité....31
3.3.7.3 La préservation du patrimoine local....31
3.4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations....31
3.4.1 Connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire....31
3.4.2 Renforcement du lien social et de la solidarité entre les habitants et les territoires....32
3.4.2.1 Le renforcement du lien social de la solidarité par l'animation de la vie des quartiers....32
3.4.2.2 L'implication des habitants dans la vie de la cité et l'apprentissage de la citoyenneté....32
3.4.2.3 Soutien aux associations et aux initiatives des habitants....33
3.4.3 Soutien aux parents en difficulté....33
3.4.3.1 Faciliter l'accueil dans les établissements petite enfance....33
3.4.3.2 L'accompagnement à la parentalité....33
3.4.4 La lutte contre la précarité....34
3.4.4.1 Le suivi des personnes sans emploi, en difficulté....34
3.4.4.2 La diminution de la précarité et le traitement des situations d'urgence....34
3.4.4.2.1 La lutte contre la précarité énergétique....34
3.4.4.2.2 L'accès aux soins....34
3.4.4.3 Intégration des minorités : accueil de la population ROM....35
3.4.4.4 Accessibilité des personnes à mobilité réduite....35
3.4.5 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)....35
3.4.6 La cohésion sociale et la solidarité dans les grand projets d'aménagement....36
3.4.6.1 L'écoquartier de la gare....36
3.4.7 La cohésion sociale et la solidarité dans les documents d'urbanisme....36
3.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables....36
3.5.1 Soutien à l'économie sociale et solidaire....36
3.5.2 Soutien aux éco-activités....37
3.5.3 Implication des acteurs économiques dans le développement local et la vie de quartier....37
3.5.3.1 Les chartes Entreprise & Territoire....37
3.5.3.2 Les petits-déjeuners entreprises....38
3.5.3.3 La création de lien social entre le pôle des artisans d'art et les habitants....38
3.5.4 Démarche partenariale de développement des emplois et compétences à l'échelle locale, et une adaptation aux évolutions à venir....38

3.5.5 La dynamique de production et de consommation responsables dans les grands projets d'aménagement....39

3.5.5.1 L'écoquartier de Pantin....39

3.5.6 La dynamique de production et de consommation responsables dans les documents d'urbanisme. 39

4 Les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité : les projets de directions....40

4.1 Objectifs des projets de direction....40

4.2 Constitution des projets de direction....40

4.2.1 La vocation et les valeurs de la direction....40

4.2.2 Le contexte et les enjeux de la direction....40

4.2.3 Les priorités, missions, objectifs et actions....40

4.2.4 L'organisation et le fonctionnement de la direction....41

4.2.5 Le suivi et l'évaluation des réalisations....41

4.3 L'Agenda 21 et les projets de direction....41

5 Conclusion....43